

Au fil du Ru

Janvier 2024 - N° 58

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans



Le mot du Maire ✍



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.

Après quelques mois d'attente, ce n° 58 du Fil du Ru arrive avec la nouvelle année et reprend en grande partie les événements et actes ayant rythmé l'année 2023.

Vous y trouverez également l'information sur les actions, les travaux et les réflexions en cours et de nature à faire évoluer votre cadre de vie, et donc votre vie.

Le mot d'ordre est désormais à l'économie des énergies, l'économie de l'usage des énergies carbonées et à l'encouragement à la production d'énergie renouvelable décarbonée.

Ces enjeux qui riment aujourd'hui avec changements, évolution de nos modes de vie et souvent coûts, vont ancrer de nouvelles attitudes et à terme des habitudes dans notre quotidien.

A nous de nous approprier dès à présent ces nouveaux gestes dont certains datent de nos ancêtres, d'anticiper ce qui va s'imposer et concourir par nos actions à faire un monde meilleur que ce qu'il n'a jamais été.

C'est quelque part le sens de toute vie que d'améliorer l'existant, c'est ce que je vous souhaite à tous de réussir dans les jours, mois et années qui s'ouvrent en vous présentant mes meilleurs vœux de bonne et heureuse nouvelle année 2024.

Bonne lecture.

Jean-Jacques Bernard,
Maire

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Cadre de Vie	2
Vie Pratique	7
Patrimoine	9
Etat Civil	10
Vie Locale	12
Vie Associative	20
Vie des Ecoles	22
Vie Economique	25
Urbanisme	26
Perspectives	27
Finances	28
Conseils Municipaux	33
Calendrier / Jeux	42
Petites Annonces	43
Recette	43
Contacts	44

CADRE DE VIE

ENTRETIEN DU RU LES BÉNÉVOLES METTENT LA MAIN À LA PÂTE.

Le réchauffement du climat favorise la croissance des végétaux dans le ru et celle-ci s'oppose à l'écoulement normal de l'eau, menaçant alors d'inondation les riverains en cas de pluies abondantes.

Il est donc nécessaire de procéder régulièrement à son nettoyage.

Cette fois-ci encore, en cette belle matinée d'avril, quelques Esmanais sont venus participer et prêter main-forte au nettoyage du ru.

Pour remercier chacun de sa participation, une collation servie à la salle de réunion de la mairie est venue clore la matinée.

L'opération a été réitérée en ce début de septembre où le niveau d'eau atteint dans le ru risquait de menacer les biens des riverains.



Un grand merci à chacun des intervenants.

DES RAGONDINS À ESMANS

Ces mammifères (espèce importée d'Amérique du Sud au XIX^e siècle pour l'exploitation de sa fourrure) colonisent certaines régions de France et notre village n'en est pas exempt.

Le ragondin est un gros rongeur semi-aquatique à l'apparence d'un rat musqué, reconnaissable à ses quatre grandes incisives de couleur orange. Il pèse en moyenne 7kg et son pelage est brun, son corps est terminé par une longue queue similaire à celle du rat.

Le ragondin est friand des zones humides et fragilise les abords du ru en creusant des terriers ou galeries pouvant aller jusqu'à 7 mètres de long, dans les berges.

Il peut transmettre des maladies aux animaux, voire à l'homme. Dans certains cas, les ragondins sont notamment porteurs de leptospirose présente dans les urines ou de la salmonelle dans les excréments.

Les ragondins sont catégorisés « nuisibles » et font partie des espèces autorisées à

la chasse. Ils peuvent être abattus au fusil ou par tir à l'arc.

Bien entendu, seule une personne disposant d'un **permis de chasse peut avoir recours à ces moyens.**

La commune a fait appel à un administré qui dispose de toutes les autorisations nécessaires pour procéder à leur élimination.

Déjà une vingtaine d'individus a été capturée dans la source et la partie du ru circulant à l'intérieur du village.



N'hésitez pas à prévenir la mairie si vous constatez leur présence sur votre terrain.



CADRE DE VIE - Suite

DEJECTIONS CANINES « DU NOUVEAU POUR UN VILLAGE PROPRE »

Nous rappelons aux propriétaires de nos compagnons à 4 pattes, que par mesure d'hygiène publique et de promenades pédestres aisées dans les espaces publics, la commune a installé des distributeurs à sachets en libre-service.

Ils sont situés :

- place de la mairie,
- rue des Potelles,
- aux deux entrées du parc à l'entrée du village (à côté de l'école),
- et place de l'Eglise devant la cabine à livres.

IMPORTANT : Nous vous rappelons qu'en cas de non-respect de l'environnement, l'infraction constitue une contravention de 2ème classe et est passible d'une amende pouvant s'élever à 150 euros .



POUR UN VILLAGE PLUS JOLI

Maintenir un cadre de vie agréable c'est bien évidemment entretenir les espaces et nettoyer les rues, ce que fait la commune.

C'est également créer ça et là des aménagements ou décorations qui égaient nos rues, nos jardins.

Merci aux habitants et aux bénévoles qui donnent de leur temps pour le plaisir des yeux de tous.

Nouveauté - Chemin du Moulin à Cailloux ...



Nouvelle décoration :

Un tout nouveau jardinier en "pots" est venu dernièrement grandir le nombre des petits personnages égayant nos rues et places.

Comme il se doit ce jardinier a pris place dans un jardin, au chemin du Moulin à Cailloux, qu'il embellit de ses couleurs.

Bienvenue à lui ... et surtout longue vie !



... et vandalisme rue des Acacias

Encore et encore, les décorations de la commune et le travail des uns et autres sont détruits !

A quoi cela sert il ? Un adulte en colère ? Après qui ?
Un enfant délaissé par ses parents ?

Détruire est il devenu le seul moyen actuel d'expression ?

Le maintien en état « joli » de notre cadre de vie est l'affaire de tous.

Alors, ouvrez l'œil ... et respectez les autres !

Si certains manquent d'idées pour s'occuper, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec la mairie, il nous reste quelques binettes et autres outils disponibles pour nous aider à entretenir notre village ...



CADRE DE VIE - Suite

UNE COMMUNE PLUS SÉCURE

Moins vite dans le village !

Inquiet de voir se développer des conduites dangereuses dans la commune, notamment des vitesses excessives, Monsieur le Maire a interrogé le conseil municipal sur les actions à mener pour tendre à plus de sécurité sur les voies.

Il a rappelé les différentes actions menées sur la commune à cette fin, notamment la création de systèmes conduisant au ralentissement des véhicules tels les haies et la chicane à l'entrée de la rue de Cannes, les ralentisseurs dans cette même rue, dans la rue d'enfer et à l'école, la chicane suivie d'un stop à la salle des fêtes, le système d'écluse rue de Montmachoux ainsi que les aménagements en programme à l'entrée du Grand Fossard.

Il a aussi rappelé les importants moyens mis en œuvre par la commune ou ses partenaires pour conduire à accroître la sécurité routière.

Toutefois, les usagers peinent à adopter des allures plus sereines dans la commune.

Monsieur le maire a donc souhaité entendre le conseil municipal notamment sur l'intérêt et

l'opportunité de classer tout le vieux village en zone 30 km/h.

Un débat s'en est ouvert entre les élus sur la méthode et les moyens à mettre en œuvre.

Au terme de ce débat la majorité des élus s'est montrée favorable à la mise en œuvre d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune dans les parties agglomérées.

Monsieur le Maire prît acte de la position du Conseil.

Une fois la population de la commune informée, notamment par le Fil du Ru, un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/h sera pris sur l'ensemble du cœur de village.

Des pistes cyclables, pour plus de sécurité

Après l'adoption fin 2021 à l'échelon intercommunal du schéma directeur cyclable, les premières réalisations dont le Département a la charge ont été engagées.

C'est ainsi que notre commune a pu être dotée de ses premières pistes cyclables dès 2023.



RD 606

Toutefois, le premier schéma envisageant la création d'une bande dédiée sur la RD 28 depuis le Grand Fossard a été refusé pour des raisons de sécurité.



RD 605

Nous sommes donc dans l'attente d'une solution plus adaptée.

Dernièrement, la saison étant venue, les végétaux s'étant naturellement développés entre la piste cyclable et la RD 606, ont été enlevés et des arbustes plantés.



La priorité a été donnée à la sécurisation des grands axes et ces aménagements bordent la RD 606 entre le Grand Fossard et le Petit Fossard et la RD 605 depuis le Petit Fossard jusqu'au rond point du château d'eau.



La poursuite de cette piste vers Montereau emprunte la piste réalisée il y a quelques années sur le côté Ouest de la RD 605.

L'aménagement de ces pistes cyclables doit se poursuivre pour rejoindre le cœur d'Esmans.



CADRE DE VIE - Suite

TRAVAUX DE VOIRIE

Chemin du Moulin

L'été dernier, les riverains du chemin du Moulin ont été considérablement perturbés mais pour la bonne cause.

En effet, après l'enfouissement des réseaux et l'installation des nouveaux points d'éclairage public, les travaux de réfection complète de la voirie ont enfin été réalisés.

Cette voie constitue désormais une chaussée partagée, **prioritaire aux piétons**, dont la **vitesse** de circulation est **limitée à 20 km/h**.

Quelques emplacements de stationnement temporaires (visiteurs, ...) ont été créés à l'occasion.



Pendant la majeure partie des travaux, l'accès aux véhicules (hors ceux du chantier) y était empêché.

Le terrain communal adjacent a été stabilisé afin d'y créer un parking temporaire. Ce terrain sera redonné à Dame-Nature après quelques aménagements.

Ces travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau à qui la compétence de la voirie a été confiée.



Route de Montereau

Les services du Département ont repris totalement l'enrobé de la route de Montereau au sein du Grand Fossard.

L'abri voyageurs déposé lors des travaux réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau sera remplacé par un abri neuf dont la pose est prévue fin janvier 2024, à charge du Département de Seine-et-Marne.



Rue de Montmachoux

Au vu des résultats des mesures de vitesse effectuées de 2022 à 2023 pendant les tests des deux aménagements envisageables à cet endroit, c'est la seconde version qui a été validée.

L'aménagement de sécurité retenu consiste en un rétrécissement bilatéral de chaussée complété d'un coussin berlinois central.

Ici également, la vitesse y est limitée à 30 km/h.

Les travaux ont été réalisés, à charge de la Communauté de Communes, fin novembre / début décembre et seront com-

plétés par l'extension du stationnement interdit depuis l'intersection jusqu'à cet aménagement dès que les conditions météorologiques seront plus clémentes.



CADRE DE VIE - Suite

TRAVAUX À L'ÉGLISE

Les travaux sur l'église présentés dans le précédent numéro du Fil du Rû arrivent à leur terme et les phases les plus importantes sont totalement terminées. Elles ont consisté en :

- les nettoyage et traitement complet des tuiles, la pose de gouttières nantaises en cuivre et la réfection complète de la couverture de la sacristie,



- le piochement et la réfection d'enduits à la chaux, en intérieur,

- le remplacement de pierres dégradées sur trois voûtes du chœur,

- la dépose, le dessalement et la repose de la pierre tombale du curé Humbert,

- la réouverture et la pose de la porte côté Nord (pour l'accès PMR),

- la réalisation d'un réseau de drainage et d'un réseau d'eau pluviale en périphérie de l'édifice et la création d'un puisard supplémentaire,



- la mise en place d'éclairages distincts de l'édifice et du cheminement,

- la création du stationnement et de l'accès piétons réservés aux personnes à mobilité réduite.

Comme très souvent sur ce type d'édifice ancien, des aléas de chantier ont généré quelques semaines supplémentaires au planning prévisionnel.



Avant

Après

Il s'est agi du confortement des assises de certains contreforts et de quelques évolutions qu'il a fallu donner au projet.

Il reste encore quelques travaux à finaliser comme :

- le traitement et la repose de la pierre tombale de l'évêque Guillaume Briçonnet, après la visite technique du Service du Patrimoine,

- la stabilisation et la pose d'éclairages du chemin vers l'école,

- la pose de la clôture en bois le long de ce chemin et à l'arrière de l'église,

- la plantation de tilleuls en complément de l'alignement rue de l'Eglise,

- l'engazonnement et la plantation d'arbustes aux abords de l'église (par notre Service Technique).

La pose des gouttières a été utile et nécessaire pour la protection du bâti mais une solution devra être rapidement mise en œuvre afin de lutter contre la présence des pigeons : plusieurs méthodes autorisées sont à l'étude.



En effet, leurs fientes emplissent déjà considérablement les gouttières.

Les travaux sur l'église font l'objet d'une subvention de l'Etat de 500 k€.

Anecdote :

Un ou plusieurs « plaisantins » ont sans doute pensé que nous manquions de pierres pour réaliser les travaux - et bien que deux déchetteries soient à disposition de tous les administrés, tous les jours et gratuitement - ils se sont « gentiment » débarrassés de quelques exemplaires.



Encore une fois, il s'agit là encore d'un acte d'incivilité dont le coût de la prise en charge est reporté sur la collectivité - et donc sur les impôts de chacun.



CADRE DE VIE - Suite

TRAVAUX À L'AIRE DE JEUX

L'utilisation bien légitime des jeux et des agrès à l'entrée du village, près de l'école, a entraîné la disparition ponctuelle de l'herbe.

Afin de palier à ce phénomène, le service technique de la commune a mis en place des tapis alvéolés en caoutchouc aux abords de chaque équipement.

Ces tapis permettront la repousse de l'herbe mais également l'amortissement des éventuelles petites chutes des enfants voire des adultes selon l'appareil utilisé. Un grillage en sous-face assure l'ancrage des petites racines.

Un peu de patience et la verdure réapparaît déjà.



VIE PRATIQUE

RECENSEMENT CITOYEN à partir de 16 ans

À partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire), les jeunes de la commune doivent effectuer leur **recensement citoyen ou militaire**.



Quels sont les avantages ?

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet :

- D'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- D'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC permet :

- D'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire ou lors d'un volontariat militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen ?

- À la mairie directement.

Quels documents sont nécessaires ?

- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- Le livret de famille ;
- Un justificatif de domicile (Facture EDF, Eau, Tél, ...).



VOUS AVEZ 16 ANS RÉVOLUS,

VENEZ EN MAIRIE POUR VOUS FAIRE RECENSER !

VIE PRATIQUE - Suite

DEMARCHES ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Pour faire face à la forte affluence des demandes et aux désagréments des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous dans la région Ile de France pour **une demande de passeport et de carte d'identité**, l'Etat a mis à la disposition de tous **une plateforme en ligne** permettant de visualiser, 3 mois à l'avance, les rendez-vous disponibles tout près de chez vous :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

De plus 500 nouveaux guichets de recueil des demandes de cartes d'identité ou de passeport permettant notamment de numériser les empreintes digitales, ont été installés partout en France afin de multiplier les créneaux de rendez-vous.

Par ailleurs, demander un document d'identité sur le site de l'ANTS est entièrement gratuit. Sachez aussi que la procédure pour obtenir un titre sécurisé sur l'ANTS est régulièrement amélioré afin de combler les lacunes sur la plateforme :

- Afin d'obtenir un titre d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour un certificat d'immat. aller sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les automobilistes peuvent aussi s'adresser **à un centre habilité en Région Ile de France** pour immatriculer un véhicule d'occasion en un seul clic.

CONTENEURS

Le bien-être de chacun est l'affaire de tous et l'occupation du domaine public est réglementé.

A la demande du Sirmotom, les conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif doivent être sortis la veille au soir.

Afin de minimiser l'encombrement du domaine public et la gêne pour la circulation piétonne, nous vous rappelons que les conteneurs doivent être rentrés le plus tôt possible et au plus tard le lendemain matin du jour de collecte.

Devant l'augmentation constante des conteneurs restant longuement - voire à demeure -

sur le domaine public, la municipalité procédera prochainement au ramassage des dits conteneurs dans les 2 jours suivants la collecte.

Les conteneurs ramassés seront laissés à la disposition de leur "propriétaire" en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Pour information, devant l'augmentation des déchets jetés dans le bac à couvercle jaune depuis le changement de consignes de tri, vous avez la possibilité de contacter le Sirmotom (0800 456 315) pour faire la demande d'échange de conteneur pour un plus grand.

OBJETS TROUVÉS

Régulièrement des objets trouvés dans la commune sont déposés en mairie, certains vous attendent peut-être déjà !

S'il vous arrive de perdre quelque chose dans les rues de notre commune, n'hésitez pas à interroger le secrétariat de la mairie. Quelqu'un l'aura peut-être trouvé et déposé en mairie.

De même, s'il vous arrive de trouver quelque chose, prévenez nous et si possible apportez-le en mairie.

Le propriétaire sera sans doute heureux de retrouver son objet.



PATRIMOINE

ACQUISITIONS FONCIÈRES

A l'occasion de la vente de la propriété de Mme Gallot, aujourd'hui décédée, la commune a fait valoir son droit de préemption afin d'acquérir le garage situé dans l'impasse de la place de la mairie. Une petite parcelle de voirie restée privée a également été acquise à cette occasion.

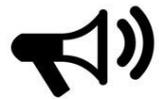
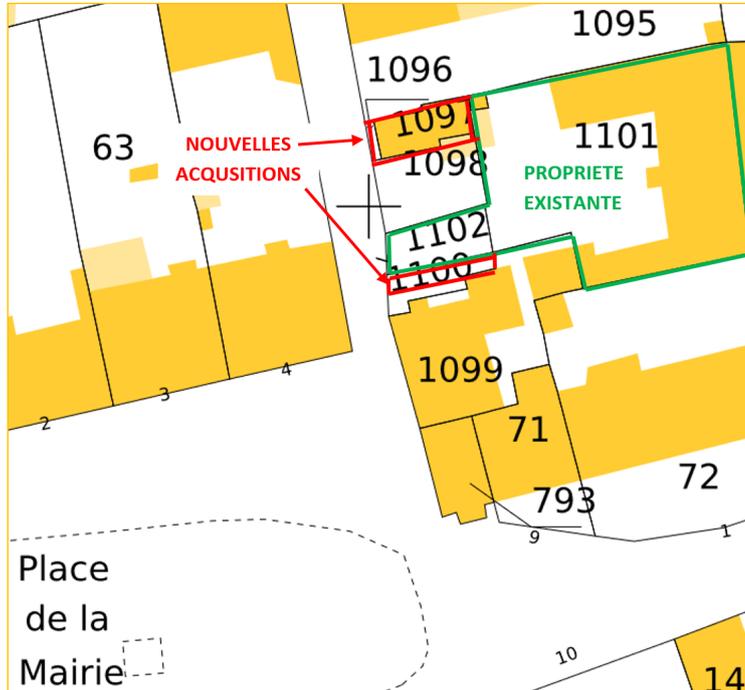
Cette acquisition a été réalisée en respectant le prix de vente du bien.

Ce garage complète l'ensemble bâti dont la commune est déjà propriétaire et permet d'y stocker divers matériel.

La partie de voirie supplémentaire permet d'assurer l'accès à notre propriété existante dans de meilleures conditions.

Pour mémoire, la grange faisant partie de cet ensemble est mise à disposition du Comité des Fêtes, pour moitié.

Il peut ainsi aisément y stocker la majeure partie de son matériel.



UN NOUVEAU LIEU-DIT

Afin de pouvoir maîtriser les implantations des différentes enseignes et autres publicités, la commune a lancé la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).

Les secteurs pouvant accueillir ce type d'installation doivent être reportés sur un plan et clairement identifiables sur le terrain.

Pour ce faire, un nouveau lieu-dit a dû être créé Route de Montereau. Le Conseil Municipal a choisi de retenir le nom « Les quatre haies » en référence au cadastre ancien.

Cette nouvelle référence est maintenant retenue par les services fiscaux et panneautée localement. Cette appellation peut ainsi désormais compléter les adresses postales.



ETAT CIVIL

La commune d'Esmans compte 8 naissances depuis le début de l'année à nos jours. Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>
PERAULT	Clémence	25/02/2023
ILCHOVA	Siana	23/05/2023
GNEMMI MARTIN	Lucie	10/06/2023
MIRAUTA	David	14/10/2023



VIEIRA DA CRUZ Joaquim	<u>le 27/05/2023</u> et	HARSCOËT Patricia
LE DREFF Jérémy	<u>le 22/07/2023</u> et	SY Corinne
TOMAS Laurie	<u>le 23/09/2023</u> et	THEVAL Marion



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de décès</i>
PATAT ép. CRETAAZ	Ghislaine	29/08/2022
MEULEMEESTER ép. DANNEELS	Magriet	24/11/2022
CARDENNE	Albert	15/02/2023
MIMARD ép. PAURON	Jeannine	28/02/2023
RODOT	Josette	16/05/2023
SZUKALA ép. HABRANT	Christiane	23/07/2023
VIRATELLE	Guy	02/10/2023
DROUET	Yvonne	12/10/2023
CRUMIÈRE ép. DAVID	Jacqueline	16/11/2023
SCHMIDT	Ekkehard	07/12/2023
COUSIN	Yvette	11/12/2023
THIÉBAUT	Gaston	17/12/2023

ETAT CIVIL- Suite

ANNIVERSAIRES DES NOCES

NOCES D'OR

Il nous est toujours agréable de célébrer un mariage dans la mairie de notre commune et peut-être encore plus lorsqu'il s'agit de noces d'or, étape très importante dans la vie de couple.

C'est en ce samedi 25 mars que Régine et José Ferreira Castanheira ont franchi une nouvelle fois la porte de la maison commune pour célébrer leurs noces d'or, entourés de leurs famille et amis, après 50 ans et 1 jour de vie conjugale.

Après avoir retracé les moments forts de leurs vies, l'adjoint au maire a procédé au renouvellement de l'échange des consentements mutuels.

S'en sont suivies : la lecture et les signatures de l'acte du jour et la remise d'un bouquet de fleurs à la « jeune » mariée ainsi que de la médaille de la commune en souvenir de cette journée.

M. et Mme Ferreira Castanheira sont maintenant domiciliés en dehors de la commune mais ont tenu à célébrer ces noces d'or dans le village d'origine de leur rencontre et de leur union.



NOCES D'ÉTAIN

A l'occasion de leur 10ème année de vie commune, Frédéric et Joëlle DEVAUX ont souhaité marquer l'évènement en passant une seconde fois devant l'Officier d'Etat Civil par délégation, qui n'est autre que le père du marié, Monsieur Robert DEVAUX, 2ème adjoint.

Entourés de leur famille et de leurs amis, les époux ont retrouvé la chaleur et l'ambiance de l'évènement fondateur de leur vie de couple.

Après s'être entendu narrer par M. le 2ème adjoint, les moments les plus marquants de leur histoire, les mariés interpellés par celui-ci, ont



à nouveau échangé leurs consentements et leurs vœux de poursuivre la vie commune ensemble.

Les époux, leurs témoins ainsi que leur fils, Warren ont été invités à signer le livre de cérémonies. S'en suivirent les traditionnelles photos.



Ce fut pour M Devaux un moment sympathique et émouvant que de célébrer les noces d'étain de ses propres enfants.



Encore beaucoup d'années de bonheur à nos couples d'Or et d'Étain ...

VIE LOCALE

NOUVEAUX ARRIVANTS et MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Comme chaque année, les nouveaux arrivants sur la commune en 2022 ont été conviés par le Maire et le Conseil Municipal à la salle OMICI à une manifestation leur permettant de faire connaissance avec la commune et ses activités.

Monsieur le Maire fit la présentation de notre commune, son histoire, ses origines et son évolution, et amena les personnes présentes à faire connaissance avec le territoire, les

règles locales, les services mis à disposition, les loisirs ...

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire laissa la parole aux différents présidents des associations et autres acteurs agissant sur notre commune qui ont pu ainsi présenter chacun à leur tour leur activité.

Puis, chaque famille de nouveaux habitants a pu se présenter et échanger autour d'une collation empreinte de convivialité.



COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES

Comme dans chaque commune de France, les cérémonies du souvenir honorant la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur se sont tenues.

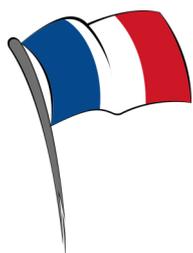
C'est ainsi que les dates **du 19 mars**, - fin de la guerre d'Algérie suite aux accords d'Evian le 18 mars 1962, **du 8 mai**, - armistice de la seconde guerre mondiale en 1945 et **du 11 novembre**, - armistice de la première guerre mondiale en 1911 et souvenir de toutes les forces tombées l'année courante, sont plus particulièrement marquées dans notre commune d'où sont partis au front pour ne pas revenir plusieurs de ses habitants.

Malgré le temps parfois pluvieux, les habitants du village étaient présents aux cotés des anciens combattants pour ces cérémonies du devoir de mémoire.

Monsieur le Maire, Messieurs Joël Blanchot et André Pellé ont rendu hommage aux anciens combattants accompagnés par Monsieur Cœurderoy notre porte drapeau.

Après les lectures des messages des anciens combattants et de la ministre, ces célébrations furent suivies d'un vin d'honneur servi en mairie,

Un grand merci à Gabin pour son interprétation des sonneries d'usage.



VIE LOCALE - Suite

Anim'ESMANS

La chandeleur aux ateliers jeux

C'est après le sérieux des parties de belote, tarot et jeux de société divers et variés que tous les habitués du jeudi après-midi "Anim'ESMANS" ont dégusté, dans une superbe ambiance, de délicieuses crêpes sucre, chocolat, confiture maison... et oui, tradition oblige !



Rendez-vous le jeudi à 14h30 à la Maison des Associations



Annulation APRÈS-MIDI CRÊPES

Faute d'un nombre trop peu important d'inscrits, l'« après-midi crêpes », ouvert à tous "grands et petits", organisé par "Anim'Esmans" prévu le dimanche 19 mars 2023, a malheureusement dû être annulé.

Nous sommes attristés du manque d'engouement et navrés pour la déception des Esmanais qui s'étaient montrés désireux d'y participer.

Gageons que la prochaine après-midi de cette nature aura plus de succès, !

A bientôt ... !



Première balade du circuit d'Esmans

En ce mardi 30 mai, sous un très beau soleil, une dizaine d'Esmanais ont fait le choix d'une promenade de 3 ou 5 kilomètres autour de notre village.

Ce premier test d'une nouvelle activité ayant été réussi, la bonne ambiance étant de mise, une petite randonnée sera désormais organisée tous les

MARDI à 14 h 30, départ Place de l'Église.



Une plaquette des circuits est disponible en mairie ou sur www.esmans.fr



Une nouvelle activité !

La Gym Douce

Une nouvelle activité de Gym douce a commencé début novembre à Esmans. Ouverte à tous les adultes, elle a lieu le lundi matin à dix heures à la maison des associations.



Très attendue des habitants, le groupe compte déjà plus d'une vingtaine d'adhérents.

N'hésitez pas à les rejoindre pour prémunir la rouille de vos articulations ... ou les dérouiller.

Renseignements en mairie

Nouveau !

VIE LOCALE - Suite

Chasse aux Œufs de Pâques

Le dimanche 9 avril, c'est une trentaine d'enfants de moins de 10 ans qui est venue participer à la chasse aux œufs de Pâques organisée par Anim'ESMANS.

La chasse se tenait dans le jardin de la salle Omici qui, pour cette occasion, était joliment décoré de lapins, de pots peints, de poussins, de rubans dans les arbres etc ... offrant ainsi de multiples cachettes.



Nos petits chasseurs munis de jolis paniers pour récolter les œufs ont eu vite fait de trouver les friandises et chacun a également reçu une petite récompense supplémentaire en fin de parcours.



C'est dans une ambiance conviviale accompagnée d'une superbe météo que tout le monde, parents et enfants, ont joué le jeu.

**Bravo à tous
et à l'année prochaine !!!**



... et merci aux différents acteurs !



VIE LOCALE - Suite

FÊTE DE L'ÉTÉ

Cette année encore, la "Fête de l'été" organisée le dimanche 25 juin 2023 a rassemblé un grand nombre d'habitants venus profiter d'un repas et d'un après-midi de détente à la salle des fêtes.



La journée s'annonçait bien chaude et le feuillage des arbres de la salle des fêtes était le bienvenu pour permettre de profiter à l'ombre du buffet proposé par "ANIM'ESMANS".

Les jeux en bois traditionnels étaient également proposés et ont permis aux plus jeunes de les découvrir et de se mesurer à ces jeux « sans écran ».



Cette journée faite de rencontres, de partage et de détente a également été l'occasion de découvrir ou redécouvrir les talents de certains des habitants d'Esmans qui ont pu se mesurer dans les jeux proposés, ou s'exprimer en musique à travers l'instrument qu'ils avaient apporté.



D'autres jeux étaient proposés mais, du fait d'une trop grande chaleur, tous n'ont pas eu le succès habituel.

La journée s'est ainsi déroulée dans une ambiance amicale et s'est ponctuée par un tirage de tombola.

C'est ainsi que quelques notes de guitare sont venues charmer l'assistance qui prit plaisir à partager ainsi quelques chants.



Les petites mains de la tombola entourées des gagnants



De son côté, Alberto a proposé un moment de musette accompagné de son accordéon.

L'un et l'autre ont été bien appréciés.

Chacun a pu poursuivre autour de discussions et de jeux à l'ombre avant de s'en retourner en début de soirée.

Merci à toutes et tous d'avoir rendu possible cette "Fête de l'été" 2023.

VIE LOCALE - Suite

EXPOSITION DE PEINTURE

Les 13 et 14 mai derniers, L'association locale La Source aux Artistes organisait une nouvelle exposition de ses réalisations à la salle polyvalente Elio Omici.



Les visiteurs ont pu y découvrir les œuvres de Danièle Jolly ainsi que le travail des membres de l'association : un atelier modeste par sa taille mais d'un niveau de travail exceptionnel et d'une production toujours de très grande qualité .

Le vernissage s'est déroulé en présence de M. Bernard, maire de la commune, de Michèle Frot, animatrice et de Danièle Jolly qui en était l'invitée d'honneur.



Merci à tous et à l'année prochaine !

FÊTE DU 13 JUILLET 2023

Fidèle à la tradition, le conseil municipal avait comme il se doit convié les Esmanaises et Esmanais à participer au repas républicain « Tiré du panier » et aux activités festives de ce jour de fête nationale.



Dès le début de soirée, de nombreux habitants étaient donc venus s'installer pour préparer les grillades, partager l'apéritif et le repas, et profiter de la soirée de fête dans une ambiance agréable et détendue.



Comme les années précédentes, des jeux pour enfants étaient proposés aux plus petits pour les distraire et les amuser notamment durant le repas avant que se forme le cortège de la « retraite aux flambeaux », s'organisant pour déambuler dans les rues.

Ce cortège de plusieurs dizaines de personnes, adultes comme enfants s'ébroua vers 21h30 et



parcouru la commune, grossissant au fur et à mesure le nombre des participants.

Une fois tous revenus à la salle des fêtes au terme d'un parcours de presque 2,5 kms, chacun pu profiter du tir de feux d'artifices à partir de 23h.



Fête Nationale



VIE LOCALE - Suite

Cette année encore le feu d'artifice fut de belle qualité et les échos des personnes présentes étaient très positifs.

Vint ensuite l'heure de la fête qui commença avec le tirage de la tombola organisée pour les

participants à la retraite aux flambeaux, puis la soirée se poursuivit par une soirée dansante sous le rythme et l'animation orchestrée par PHIL-ANIM.



Une jolie fête, là encore sous un ciel magnifique.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La croissance de ses membres et l'épisode de confinement avaient conduit en 2020 à la mise à l'arrêt du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Afin de relancer cette activité qui sensibilise la jeunesse à la vie collective, l'équipe municipale avait invité les enfants d'Esmans scolarisés du CE2 jusqu'en 3ème à la rentrée de septembre et leurs parents, à une réunion d'information à la salle Omici le samedi 03 juin 2023 à 15h00.

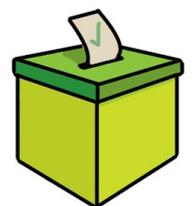
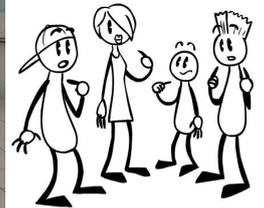
Cette réunion a permis de présenter ce qu'est un CMJ et proposer aux jeunes de constituer et participer au CMJ d'Esmans.

Plusieurs jeunes accompagnés de leur parents ont répondu présents et ont participé avec intérêt à cette réunion.



Monsieur le Maire a expliqué avec précision les missions et les objectifs du CMJ et les jeunes gens se sont montrés très intéressés.

Le rendez-vous suivant de la mise en place consistait à ce que les jeunes d'Esmans se fassent inscrire comme électeurs du CMJ et se déclarent être candidat. Un minimum d'enfants était nécessaire sachant que le nombre maximum est quinze.



Là, nous avons été surpris de constater que seuls 6 enfants se sont mobilisés et que 4 seulement se sont portés candidats.

Compte tenu de ce peu d'engouement, il n'a pas été possible de mettre en place le Conseil des Jeunes.

VIE LOCALE - Suite

REPAS DES AINÉS

Ce dimanche 8 octobre, nos aînés étaient à nouveau réunis à la salle Omici pour partager un délicieux repas organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales.



L'animation était assurée par Sébastien Charluet qui sut mettre une belle ambiance durant l'après-midi dansant qui suivit.

Les danseurs du « Latino Swing de Ballain » étaient également présents pour accompagner les participants et leur prestation fut fortement appréciée de tous.

Le repas, cette année encore préparé et servi par le traiteur Depreytère, était particulièrement bon et apprécié, marqué notamment par un dessert enflammé.



NOEL DES ENFANTS

Cette année l'accueil du Noël des enfants s'est passé à La Brosse Montceaux en présence de Monsieur Demelun, maire de La Brosse Montceaux et du 1^{er} adjoint au maire d'Esmans, Monsieur Blanchot.



Un beau sapin et le fauteuil du Père Noël attendaient sur l'estrade de la salle des fêtes de la Brosse Montceaux la venue des enfants âgés de la naissance au CM2.

Les communes de la Brosse Montceaux et d'Esmans ont proposé aux enfants un très joli spectacle « Drôle de Noël chez Myrtille » et la présence de 2 sculpteurs sur ballons a une nouvelle fois été fortement appréciée par tous les enfants présents.

Un goûter a également été offert à tous ces bambins, impatients de voir le Père Noël.



Bien évidemment celui-ci finit par rejoindre les enfants et procéda alors à la distribution des friandises et confiseries qu'il avait pris soin de mettre dans sa hotte, à la grande joie de tous les enfants.



Les parents ont également pu photographier leurs « petits » sur les genoux du gentil bonhomme en rouge à qui nous disons un grand merci d'être venu malgré sa grande charge de travail.

Un grand merci aux membres des équipes municipales et aux bénévoles qui ont permis la réalisation de cette belle fête.

Leur engagement est d'autant plus apprécié lorsque l'on constate le peu d'engouement et de respect de certains parents pour leur travail, quelques-uns allant même jusqu'à inscrire la présence de leur enfant et ne pas l'amener.



VIE LOCALE - Suite

GOUTER DES AINÉS

Ouvert à tous les habitants du village âgés de 65 ans dans l'année, le traditionnel goûter de Noël, organisé, installé et décoré aux seuls bons soins des conseillers municipaux, regroupait cette année de nombreux participants.

L'animation de cet après-midi a été assurée par Pascal Hamard qui s'est illustré par la maîtrise de différents instruments, notamment le saxophone.

Le goûter était ainsi accompagné d'interprétations musicales sur lesquelles les participants ont pu s'adonner à quelques danses.

Au terme de ce goûter, chaque convive s'est vu remettre son cadeau du Père Noël



ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL

Ce samedi 9 décembre, il fallait être courageux et un brin téméraire pour monter le barnum en vue de servir le vin et chocolat chauds et maintenir la manifestation pour l'illumination du sapin à 18heures.

Mais la bonne volonté a payé et, bien qu'il ait plu tout l'après-midi, le miracle de Noël a fait cesser la pluie quelques minutes avant 18h.



L'illumination du sapin a pu se faire dans la joie car un bon nombre de parents et d'enfants avaient bravé le risque pour voir ce joli sapin paré de toutes ces belles lumières, et profiter de boissons chaudes offertes.

Merci à vous d'être venus et merci à tous les bénévoles qui une fois encore ont su créer de la joie.



DÉCORATIONS DU VILLAGE

Cette année encore, un groupe de volontaires bénévoles s'est chargé de faire en sorte que notre commune soit bien décorée y compris dans les plus gros hameaux.



Un très grand merci à eux qui durant 2 semaines ont remis en état un grand nombre de décorations existantes et les ont réinstallées à différents endroits de la commune.





Les Marcheurs du BRESMONT.



Pour leur séjour 2023, Les Marcheurs du Bresmont sont partis randonner deux jours autour du Bec d'Allier. C'est à cet endroit que l'Allier vient se jeter dans la Loire. Le hameau du Bec d'Allier est un ancien village de mariniers.

Les randonneurs ont pu découvrir le Pont-canal du Gustin qui permet au Canal latéral à la Loire de passer au-dessus de l'Allier ; c'est l'un des plus grands Pont-canaux de France.

Ils ont pu aussi découvrir le site des Lorrains qui comprend une écluse circulaire, une maison éclusière, un pont en sortie d'écluse et un barrage. Ce site est situé sur une rigole d'alimentation (autrefois navigable) du Canal latéral à la Loire.

Deux-trois kilomètres plus loin, ils ont pu admirer l'un des plus beaux villages de France : Apremont-sur-Allier.

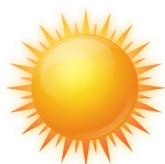
Village médiéval mis en valeur en 1930, dans le style médiéval berrichon par Eugène Schneider. Ses descendants s'efforcent de poursuivre son œuvre.

Les randonneurs ont pu se balader parmi les fleurs et la végétation dans le magnifique parc floral du village, classé jardin remarquable, et admirer le château.

Après avoir roulé une cinquantaine de kilomètres, ils se sont arrêtés à Pouilly-sur-Loire pour randonner le troisième jour, le matin dans les vignes, grimper au belvédère de Saint-Andelain d'où ils ont pu apercevoir 23 clochers.

Ensuite, ils sont descendus au village « Les Loges » à la rencontre de deux vignerons passionnés, Clément et Vincent, pas avares de renseignements sur l'histoire de leur famille, de leur vignoble et sur la fabrication du vin.

Evidemment, les bonnes choses ont une fin et le séjour s'est terminé dans leurs caves pour la dégustation de leur production (avec modération, bien sûr !) avant de rentrer sur Esmans et ses environs.



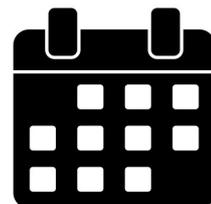
VIE ASSOCIATIVE - Suite

Calendrier des sorties

Janvier/Février

2024

	Lieu de Randonnée	Date	Heure de départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Kilométrage GP - PP
J A N V I E R	0	lundi 01	- -	-	0
	VALLERY	vendredi 12	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 12
	THOURY-FEROTTES	mardi 16	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	DONNEMARIE-DONTILLY	dimanche 21	08H 15mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13
	NAILLY	samedi 27	13H 15mn	Unique	11 - 0
F E V R I E R	FONTAINEBLEAU	vendredi 02	13H 00mn	Unique	9 - 0
	MAROLLES-sur-SEINE	mardi 06	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	LA CHAPELLE-sur-OREUSE	vendredi 16	08H 15mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13
	BRAY-sur-SEINE	samedi 24	08H 30mn	Unique	10 - 0
	SAINT AGNAN	jeudi 29	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13



*Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais avant adhésion.
Rendez vous place de l'église aux horaires indiqués ou mieux appelez aux numéros indiqués ci-dessous!*



Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71.

<http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>



Pascal GONET 06 68 30 07 61.

« Les Marcheurs du Bresmont » est une association ouverte à chacun. Elle tient ses randonnées régulièrement en de nombreux horizons.

Si l'activité de marche vous intéresse, si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à venir nous voir sur notre site :

<https://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

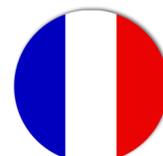
Assemblée générale : changement de bureau

Il est important de ne jamais oublier la souffrance et le sang versé par nos aïeux pour que notre pays conserve sa liberté d'être et ce qui a fait notre vie d'aujourd'hui.

Le souvenir doit rester présent !

Afin de faire perdurer le mouvement et l'action de l'association des Anciens Combattants de la commune, le 11 avril dernier s'est tenue son Assemblée Générale en présence de Messieurs Roger Coeurderoy et André Pellé, anciens combattants de la guerre d'Algérie. Après modification et lecture des statuts, ont été élus membres du conseil d'administration :

- Président : Monsieur Eric POUMAREDES ;
- Trésorier : Monsieur André PELLÉ ;
- Secrétaire et Porte drapeau : Monsieur Roger COEURDEROY.



VIE SCOLAIRE

ECOLE D'ESMANS

La coccinelle et le jardinier

Le vendredi 21 avril, les élèves de l'Ecole de la Source à Esmans ont pu bénéficier d'un spectacle « La coccinelle et le jardinier » de la compagnie Advitam

Ce spectacle adapté de la PS au CE1 a beaucoup plu aux élèves qui ont pu interagir à de nombreuses reprises avec les comédiens de la compagnie Advitam.



Petit résumé de l'histoire :

« Le jardinier est bien triste ; les jours passent et la plus belle fleur de son jardin ne s'ouvre pas. —

Pourquoi et quoi faire ?

La coccinelle va venir à son secours.

Ensemble, ils parcourront la campagne jusqu'au village pour demander conseil à tous ceux qu'ils rencontreront. Qui apportera la réponse à leur question ? ».



Cette représentation a été entièrement financée par la coopérative scolaire de l'école.

Les petites bêtes du jardin

En ce printemps, le thème du projet de l'Ecole de La Source était : « Les petites bêtes du jardin ».

Ainsi, les élèves de PS GS ainsi que ceux de la classe de CP CE1 observent et étudient les escargots (ce qu'ils mangent, comment ils sont constitués...).



Une petite surprise les attendait même un matin : la découverte d'œufs dans le terrarium.



VIE SCOLAIRE– Suite

Les élèves des classes de PS MS et de PS GS accueillent également quelques chenilles qu'ils ont observées, dessinées et étudiées afin de connaître leur métamorphose.



Le jeudi 1^{er} juin, deux intervenants sont également venus à l'école afin de présenter une ruche aux élèves des 3 classes, leur expliquer le cycle de vie de l'abeille, fabriquer des bou-

gies et extraire avec eux du miel qu'ils ont pu rapporter à la maison.



Cette intervention est entièrement financée par la coopérative scolaire de l'école.



KERMESSE DES ECOLES DU BRESMONT

La kermesse des enfants des écoles du Bresmont s'est tenue ce samedi 24 juin dernier à la salle des fêtes Elio Omici de Esmans.

Ce fut la première organisation d'un tel événement pour la nouvelle équipe en charge de l'APEEEB (Association des Parents d'Elèves Elus des Ecoles du Bresmont). Parents et enfants se sont déplacés en nombre pour s'amuser : 244 personnes pré-inscrites !



Aux côtés des traditionnels "chamboul'tout", "queue de l'âne" et "planche du fakir", un stand de tatouages éphémères, spécial pirates et princesses, était offert aux enfants.

Ils ont également beaucoup apprécié le château gonflable et la balade en poneys autour du stade.

Les parents ont pu essayer de trouver le poids du panier garni et gagner l'un des 40 lots de la tombola.

Et bien sûr, tous ont pu profiter de la buvette tenue par les maitresses de l'école de la Source.



KERMESSE DES ECOLES DU BRESMONT (Suite)

Ce moment de convivialité aura également été l'occasion pour les maîtresses d'exposer tous les travaux des enfants.

Quelle fierté de montrer à ses parents le travail de l'année scolaire.



Cette kermesse aura donc été une franche réussite et l'association tient à remercier la Mairie d'Esmans, tous les mécènes qui ont fourni des lots à gagner ainsi que les parents qui ont

cuisiné pour la buvette quantité de pâtisseries et de crêpes.

L'intégralité du bénéfice récolté a été reversé à la coopérative scolaire. Cette dernière permet aux enfants de bénéficier d'activités annexes par l'intermédiaire d'achats de matériels ou de financement de sorties scolaires.

L'Association réfléchit d'ores et déjà à l'organisation d'une nouvelle manifestation pour l'année prochaine.

RENTREE DES CLASSES AUX ECOLES

En ce lundi 4 septembre, ce sont 157 élèves du R.P.I. du BRESMONT qui ont endossé leur cartable et repris le chemin des classes.



Cette année la rentrée des enfants de Petite Section se faisait de façon échelonnée sur deux horaires, 8h20 et 10h20. De même, de sorte à faciliter l'insertion des enfants en classe, les enseignantes avaient choisi de ne pas prendre les enfants en dortoir la première semaine.



Avec la rentrée, le cadre scolaire a sensiblement évolué et, tant à Esmans qu'à la Brosse Montceaux, les écoles avaient fait leur toilette d'été et dans chacune d'elles, des modifications ou travaux ont été réalisés. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration constante des conditions d'accueil et d'apprentissage.

Ces travaux de rénovation ont été réalisés, d'une part sur l'école de La Brosse Montceaux par la réfection des murs de la classe des CM1/CM2 et par le revêtement en béton de l'allée donnant accès aux classes de CP/CE1 et CM1/CM2, et d'autre part sur l'école d'Esmans par l'installation d'une nouvelle centrale incendie et d'un ballon d'eau chaude dans le bâtiment accueillant les CP.



A Esmans, le bureau de la directrice a été transféré de l'ancien bâtiment vers le nouveau et la bibliothèque tient place désormais dans la pièce centrale du bâtiment des maternelles.

En complément, des travaux de maintenance, d'entretien des espaces et de modification de l'agencement des classes, notamment à La Brosse Montceaux, ont été effectués par les agents techniques de chaque commune, afin de garantir un accueil dans les meilleures conditions de nos écoliers.

Merci aux membres du syndicat et aux personnels des communes de leur action pour nos enfants.



VIE ECONOMIQUE

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Restaurants / Hotel : avancement des travaux

C'est à l'occasion d'une réunion préalable à l'installation d'un transformateur électrique devant alimenter le complexe Hôtellerie / Restaurant au Petit-Fossard que la commune était conviée sur le site des travaux.

Ce fut l'occasion pour le porteur du projet de faire visiter le site et apporter les informations et détails utiles sur les moyens, matériaux et méthodes utilisés pour les réalisations en cours.



Parmi celles-ci, afin de limiter l'impact carbone de la réalisation, des méthodes reprenant les principes des chambres froides sont mises en œuvre dans la confection des parois des murs.

De même, l'usage de métaux est favorisé au détriment de celui des parpaings ou du ciment afin d'éviter la dépense d'énergie importante nécessaire lors de la fabrication du ciment.

Les travaux se poursuivent au gré des aléas d'approvisionnement, les conséquences de la période COVID influant encore sur le calendrier. Ces derniers temps, les réseaux de canalisations permettant les rejets des eaux usées du complexe ont été finis d'installer entre le Petit et le Grand Fossard, afin de rejoindre le réseau intercommunal.

Parallèlement, l'instruction d'une demande de permis modificatif concernant le projet d'hôtel a été faite. L'autorisation a été donnée le 13 juin 2023 permettant au constructeur, une fois les recours purgés, de démarrer la construction de l'hôtel dès que le plan de financement aura été validé.



Durant ce temps, les restaurants continuent de se construire et certains seront prêts à ouvrir sous peu.

Une dernière opération concernant les accès routiers au site doit être menée par le constructeur en coordination avec les services du Département.



Une nouvelle activité s'installe au Petit Fossard : Toyota

Après l'implantation de la clinique vétérinaire, du restaurant « Royal Steak House », du magasin Lidl, il restait du premier permis d'aménager délivré à cet endroit, un terrain disponible à l'aménagement.

Ce dernier sera prochainement occupé par un garage automobile de la marque Toyota.



Autorisés par un permis de construire délivré le 27 octobre 2023, les travaux de construction de cet espace comportant quatre ponts pour la mécanique et un espace de vente pourront commencer dès que les délais permettant les recours seront purgés.



VIE ECONOMIQUE - Suite

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Après un parcours administratif qui aura duré plus de trois ans, le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur notre commune a reçu la validation de la commission en charge de délivrer les autorisations d'exploiter, à la fin du mois de septembre dernier.



Les travaux pourront donc commencer dès le premier semestre 2024 afin que la centrale soit opérationnelle au plus tôt.

Cette centrale sera à même de produire 5GWh d'électricité par an, ce qui est supérieur à la consommation de l'habitat à Esmans.

Cette puissance produite sur notre territoire s'inscrit dans le potentiel énergétique de notre commune permettant de répondre aux attentes de la loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable (loi APER).

URBANISME

MISES À NIVEAU DU PLU

Les projets de développement économique doivent être compatibles avec le PLU

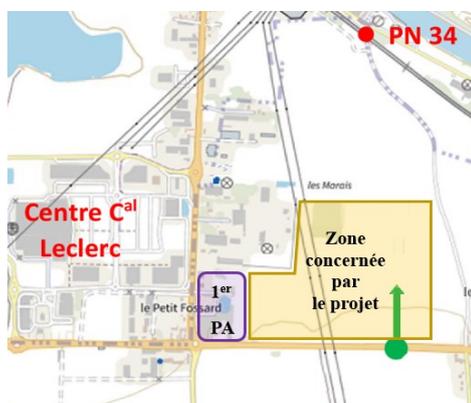
Nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois dans ces lignes, le secteur situé à Esmans, au Nord de la RD 606 entre le Petit Fossard et le Grand Fossard est destiné à accueillir des entreprises susceptibles d'amener de l'activité sur le territoire.

Courant 2022, un projet porté par un opérateur privé a émergé et est depuis en cours d'élaboration.

Différentes études ont été menées parmi lesquelles une étude sur l'environnement qui liste toutes les caractéristiques naturelles ou écologiques recensées durant 4 saisons consécutives sur l'ensemble du site.

Afin de favoriser la réalisation de ce projet, la commune a lancé en décembre 2022 une première étude afin de mettre son PLU en capacité de permettre l'implantation du projet ; elle prend le nom de « Mise en Compatibilité sur projet ».

Les contacts pris avec les partenaires lors des différentes étapes de cette étude ont conduit la com-



mune à devoir ajouter une seconde procédure d'adaptation du PLU.

Celle-ci, portant le nom de « Révision Allégée » est nécessaire pour traiter spécifiquement des répercussions du projet à l'extérieur de son périmètre.

Ce sont ainsi deux procédures d'urbanisme qui sont donc menées simultanément pour permettre la réalisation de cette opération.



DEVELOPPEMENT

VISITE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT MONSIEUR LE PRÉFET ET MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

Ayant répondu favorablement à l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine et Marne, accompagné de Madame Laura REYNAUD, sous-préfète de Provins sont venus en mairie en ce 24 juillet 2023 afin de traiter de différents dossiers concernant notre commune.

Les quatre adjoints au Maire d'Esmans étaient également présents ainsi que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, Monsieur Jean-Marie ALBOUY, ses deux premiers vice-présidents et Monsieur Hervé CORDEL, aménageur du secteur Fossard Est.



L'ordre du jour concernait principalement les projets de développement économique du secteur du Petit Fossard. Les difficultés rencontrées pour la scolarisation des enfants des résidents de l'hôtel ont également été abordées.

Le secteur du Petit Fossard est un endroit essentiel pour le développement économique du territoire de la communauté de communes. Il représente une soixantaine d'hectares sur Esmans susceptible d'accueillir des entreprises et de créer de l'emploi.

Le secteur de Montereau subit une forte poussée démographique principalement à cause du desserrement des secteurs proches de Paris sans pour autant voir croître l'activité locale et le nombre d'emplois. Il s'en suit une croissance des besoins en transport conduisant à la saturation des moyens, route et fer, ainsi qu'à la « dortoirisation ».

La commune et la communauté de communes œuvrent donc de concert pour tenter de remédier à cet état de fait et travaillent ensemble avec l'aménageur pour développer ce secteur.

Cette réunion fut donc l'occasion d'exposer le projet en cours de développement susceptible de générer plusieurs centaines d'emplois.

Néanmoins, une ombre se profile au tableau de ces perspectives par les dispositions du projet de Schéma Directeur de La Région Ile de France Environnemental (SDRIF E) qui prive Esmans d'une grande partie des espaces

que la Région avait pourtant octroyés au développement économique dans la précédente version du SDRIF, en 2013.

Sur les quelques 40 hectares sur lesquels on planifiait de s'appuyer pour monter les projets, la version du SDRIF E proposée n'en offre plus que 10.

Cela inquiète bien évidemment vos élus et toutes les démarches sont engagées pour faire évoluer ces perspectives.

Ce sujet a été largement débattu. Les difficultés posées par le projet de SDRIF E et ses conséquences locales ont été clairement exposées aux principaux représentants de l'Etat du Département et de notre arrondissement.

Une fois ce travail effectué en mairie, Monsieur le Maire proposa à ses invités de faire une visite des travaux en cours à l'église pour lesquels l'Etat participe par une subvention dont le montant égale les estimations de coûts, soit de l'ordre de 500 000 euros.

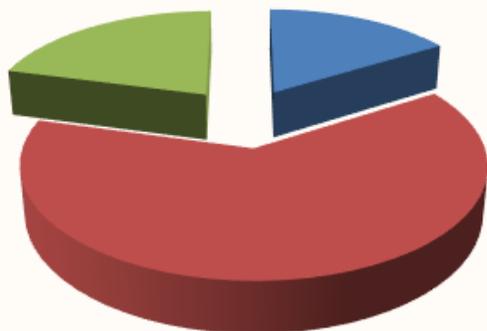


FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Chaque année, la commune vote son budget au premier trimestre de l'année. Dès l'année terminée, un bilan des dépenses et des recettes permet de connaître l'état financier de la commune et sa capacité à engager des moyens sur les projets à venir. Vous trouverez ci-après ce bilan appelé « compte administratif » pour l'année 2022.

Il se divise en deux sections : une destinée à l'Investissement, correspondant aux actions apportant du patrimoine à la commune, et l'autre au Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT



RECETTES (valeurs arrondies)

EXCEDEMENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-
OPERATIONS PATRIMONIALES	23 188
TAXE D'AMENAGEMENT	43 272
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	8 518
TOTAL	74 978



DEPENSES (valeurs arrondies)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 264
OPERATIONS PATRIMONIALES	23 188
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 695
IMMOBILISATIONS EN COURS	35 240
TOTAL	236 935

Analyse :

Le résultat brut de la section d'investissement 2022 s'établit à - 161 957 €.

Le calcul du résultat cumulé d'investissement 2022 impose de considérer les éléments suivants :

- Le report d'excédent de l'année 2021 d'un montant de 112 057 €,
- Les dépenses restant à faire sur les opérations de l'exercice 2022 d'un montant de 376 122 €.
- Les recettes restant à faire sur les opérations de l'exercice 2022 d'un montant de 413 878€.

Le résultat cumulé s'établit donc de la façon suivante :

REPORT DE L'EXCEDENT DE L'ANNEE 2021	112 057
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 EN DEFICIT	- 161 957
SOLDE RESTE A REALISER 2022 EN DEPENSES 2023	37 756
TOTAL	- 12 144

FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Suite

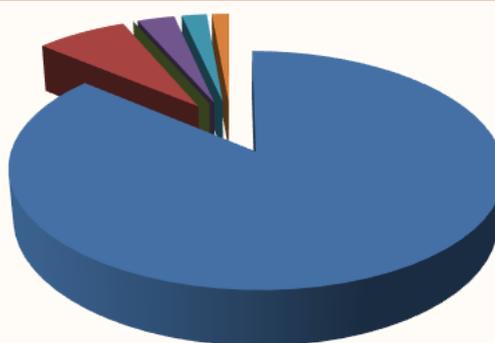
La section de fonctionnement correspond aux dépenses liées à l'entretien de la commune et de son patrimoine. En dépenses, on y trouve les charges de personnel, les charges générales telles que le carburant ou l'électricité, les intérêts des emprunts en cours, les coûts de fonctionnement, des charges externalisées comme les écoles, le CCAS, les transports collectifs, et en recettes, principalement les impôts, les taxes et les dotations et compensations ainsi que les revenus de la vente de concessions ou de services (location de salle, ...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	663 821
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	56 525
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
PRODUITS FINANCIERS	3
PRODUIT EXCEPTIONNEL	23 220
ATTENUATION DE CHARGES (contrat aidé)	15 582
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	10 611
TOTAL	769 761

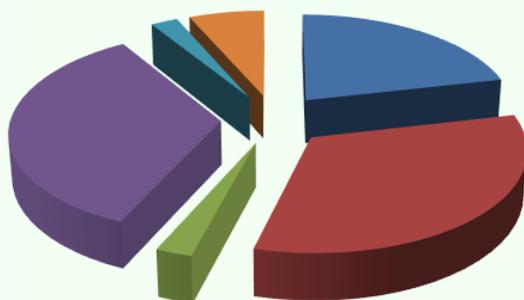
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	355 207
FONDS DE COMPENSATION	99 003
DROITS DE MUTATION	64 672
AUTRES TAXES	144 938

**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	117 930
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	180 134
ATTENUATIONS DE PRODUITS (dégrèvement, ...)	13 676
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	189 834
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	12 961
OPERATIONS D'ORDRE	-
DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	36 000
TOTAL	550 535

PARTICIPATIONS :	
SYNDICAT DES ECOLES	120 237
TRANSPORTS (SITCOME)	14 932
SERVICE INCENDIE	12 605
CCAS	-

SUBVENTIONS :	
ANCIENS COMBATTANTS	-
SOCIETE DE CHASSE	200
AIDE A DOMICILE	150
AUTRES	750

**Analyse :**

Le résultat brut de la section de fonctionnement 2022 s'établit à un excédent de 219 225€.

Le calcul du résultat cumulé de fonctionnement reprend le résultat de l'année 2021 qui était de + 398 267€ et s'établit à la somme de + **617 492€**.

FINANCES - BUDGET 2023

Le budget 2023 répond aux objectifs de projets et aux charges de la commune. Cette année encore, il faut intégrer les conséquences de la baisse des dotations données par l'Etat. Toutefois, la dotation forfaitaire de l'Etat passe de 15 931 € perçus en 2022 à 16 357 € annoncés en 2023 (101 860 € en 2013).

Les recettes de fonctionnement 2023 intègrent le résultat de fonctionnement de 2022, dont une partie de 12 144 € est affectée pour rééquilibrer le déficit du budget d'Investissement constaté en 2022. C'est donc une somme la somme de 605 348 € qui est affectée sur la ligne « Excédents année antérieure reportés ».

Une somme de 160 268 € est prévue en dépenses pour compléter le financement du budget d'investissement, elle figure à la ligne « Virement à la section d'Investissement ».

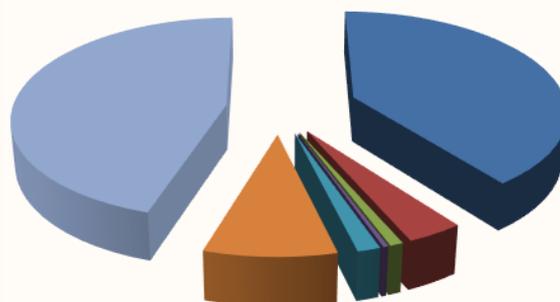
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	531 931	-
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	49 592	-
PRODUITS ET SERVICES	11 600	-
FCTVA	4 415	-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	20 000	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	115 000	-
TOTAL	732 538	

Auxquelles s'ajoutent :

EXCEDENTS ANNEE ANTERIEURE REPORTEES	605 348	-
TOTAL	1 337 886	

**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	540 132	
PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	181 957	
ATTENUATION DE PRODUITS	11 577	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	285 469	dont
CHARGES FINANCIERES (Intérêts d'emprunt)	12 335	
PROVISION POUR DEPRECIATION	31 148	
VALEUR COMPTABLE DES IMMO. CEDEES	115 000	
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	160 268	
TOTAL	1 337 886	

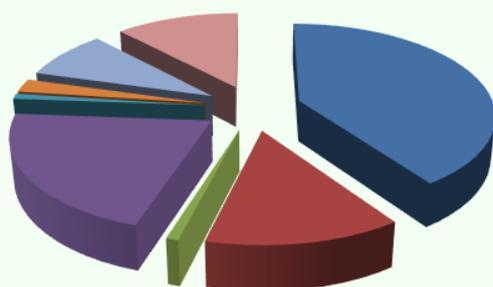
PARTICIPATIONS :

SYNDICAT DES ECOLES	123 204
TRANSPORTS (SITCOME)	14 739
SERVICE INCENDIE	12 800

SUBVENTIONS :

COMITE DES FETES	3 500
SOCIETE DE CHASSE	200
AIDE A DOMICILE	150
AUTRES	850
TOTAL	4 700

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- ATTENUATION DE PRODUIS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES (Intérêts d'empruns)
- DOTATIONS AUX PROVS POUR DEPRECIATION
- VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES
- VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION



425 277

FINANCES - BUDGET 2023 - Suite

Le compte administratif de 2022 (hors restes à réaliser) constate un résultat du budget d'investissement de - 49 900 € qui doit être affecté sur la ligne « Résultat antérieure reporté ». Ce résultat est à comparer avec la balance favorable des « Restes A Réaliser 2022 » d'un montant de 37 756€. La part financée par l'excédent de fonctionnement 2022 n'est donc que de 12 144 €.

L'alimentation du budget d'investissement est complétée par le virement de section à section de 160 268€.

Le budget d'investissement intègre les sommes nécessaires à la rénovation de l'Eglise et ses abords, l'enfouissement des réseaux Route de Montereau et Chemin du Moulin, ainsi qu'à d'autres projets plus modestes pour l'amélioration du cadre de vie. Il intègre également le remboursement du capital des échéances d'emprunts 39 889 € ; les intérêts sont payés par le budget de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES * (valeurs arrondies)

DOTATIONS ET FONDS DIVERS	182 959
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	512 517
TERRAIN BATIS	115 000
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	160 268
TOTAL	970 743

dont

FCTVA	10 916
TAXE AMENAGEMENT	159 899
TOTAL	170 815



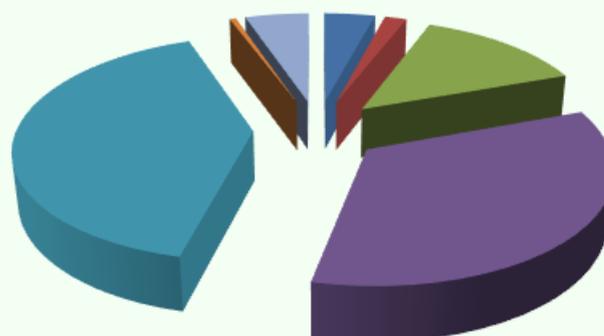
* y compris les reste à réaliser 2022

DEPENSES * (valeurs arrondies)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 889
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	331 638
SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES	131 713
CONSTRUCTIONS	395 403
CESSIONS IMMOBILISATION	5 000
TOTAL	920 843

Auxquelles s'ajoute:

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	49 900
TOTAL	970 743



* y compris les reste à réaliser 2022

LE BUDGET EN DETAIL

Avec les importants travaux engagés sur le mandat précédent - construction de la maison des associations et mise aux normes de la mairie notamment -, la commune avait dû procéder à plusieurs emprunts.

La réforme de la baisse des dotations d'Etat et l'augmentation des charges pesant sur le budget nous a amenés à réorganiser la dette de la commune.

Celle de la fiscalité locale nous a contraints à prendre des précautions de sorte à assurer le maintien de notre capacité d'investissement.

Ainsi en trois ans nous avons pu baisser la charge de l'emprunt dans les comptes annuels communaux, redonner des marges de manœuvre à la commune tout en augmentant les services offerts et assumer sur les fonds propres de la commune les deux opérations d'enfouissement de réseau, sans devoir emprunter.

Les travaux en cours à l'Eglise ont fait l'objet d'un concours financier de l'Etat très important et la charge pour la commune reste très faible.

Nous pouvons ainsi poursuivre les opérations d'investissement dans notre commune mais nous restons toutefois très vigilants sur l'état financier de celle-ci qui, avec les contraintes dues aux conséquences de la COVID, à celles du conflit en Ukraine et à la hausse des coûts des énergies, reste sensible.

Parmi ces travaux en perspective figurent le chemin reliant l'école à l'église qui sécurisera le trajet des enfants et la remise en forme du lavoir de la commune.

Au titre des ressources financières ayant permis à la commune de maintenir ses investissements figurent les revenus issus de l'implantation d'activités sur notre commune.

En effet l'implantation de bâtiments gèrent d'importants revenus lors de la construction, mais également des revenus réguliers à travers la fiscalité locale induite.

Ces implantations favorisent également l'emploi, mais c'est un autre sujet.

Le budget 2023 compte en dépenses d'investissement les sommes de 331 638 euros en immobilisation corporelles et 395 403€ en travaux.

Ces chiffres importants, comptant pour plus de 700 000 euros concernent des opérations qui donnent de la valeur à notre commune, et au fait d'y résider.

Parmi ces dépenses, la section d'investissement prévoit :

- la réfection d'une partie du mobilier d'éclairage public afin d'augmenter son efficacité et réduire les coûts de fonctionnement;
- L'acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle la commune s'est engagée il y a 5 ans afin d'augmenter les capacités d'habitat et les espaces de vie;
- Des dépenses d'études concernant le Plan Local d'Urbanisme et le Règlement Local de Publicité;
- La poursuite des travaux à l'église et autour du bâtiment;
- La réalisation d'un cheminement menant de l'église à l'école

Le budget prévoit également les travaux d'entretien permettant le maintien du patrimoine communal ; selon la nature de ces dépenses, elles figurent au budget soit en investissement, lorsqu'il s'agit de mises à niveau, soit en fonctionnement lorsqu'il s'agit d'opérations d'entretien. Il prévoit également le remboursement du capital de la dette.

La section de fonctionnement intègre les prévisions de dépenses correspondant aux charges courantes, aux charges de personnel ainsi qu'aux charges financières (intérêts d'emprunts).

Les recettes se composent des revenus de la fiscalité et des taxes, des dotations et, concernant l'investissement, des subventions versées par les partenaires.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, GEORGIEVA, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT, VIGNOLI, MM. DELALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : M. DUFRESNE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications de forme.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2023-01-16/01	Avenant n°2 - réunion supplémentaire - Elaboration du Règlement Local de Publicité	ATELIER TEL	8 393 €

Détermination du nombre d'adjoint (s)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election d'un adjoint

-Election d'un adjoint (1^{er} tour du scrutin) :

Il est procédé à un appel à candidature.
M. Eric POUMAREDES se présente.
Aucun autre candidat ne se propose.

Il est alors procédé au vote : chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur un papier blanc, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

M. Eric POUMAREDES ayant obtenu 9 voix est proclamé 4^{ème} adjoint au Maire.

Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Dénomination d'un secteur au Fossard

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cadre de la construction du « pôle hôtellerie-restauration » au Petit Fossard, il convient de dénommer ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer le nom « Les Champs » au secteur situé au quartier Sud-Est du carrefour du Petit Fossard.

Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité de la ville d'Esmans - Bilan de la concertation préalable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **TIRE** un bilan positif de la concertation préalable ;

ARRETE le projet de Règlement de la Publicité de la commune d'ESMANS.

Attribution des subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'exercice 2023 de la façon suivante :

Association des donneurs de sang de MFY	50 €
Croix rouge française	100 €
FACIL	50 €
Restos du cœur	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Secours Catholique	100 €
Service d'Aide à Domicile Bassée	150 €
Société de chasse d'Esmans	200 €
S.P.A refuge de Vaux le Pénil	50 €
Environnement Bocage Gâtinais	50 €
Association Française des Sclérosés en plaques	50 €
Ligue contre le cancer	50 €
ARC	50 €
Association des Zapéros	50 €
Amours de Bouchons	50 €
Comité des Fêtes	3500 €
(sous réserve de la production des documents réglementaires)	

Modification du Règlement du Cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du cimetière.

Motion du Soutien à la filière betteravière en Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** une motion de soutien la filière betteravière en Seine-et-Marne

Questions diverses :

Résultat 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat comptable pour l'année 2022 :

- en section d'investissement est de - 12 144,00 €
- en section de fonctionnement est de + 219 225,00 €

Conseil Municipal

Suite à l'élection d'un 4^{ème} adjoint, Monsieur Le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal à vérifier et adapter, si nécessaire, leur représentation dans les différentes commissions.

Atelier Vélo

Monsieur Le Maire propose à Mme TREF de vouloir bien organiser un deuxième atelier vélo. Mme TREF se prononce favorablement.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Chasse aux œufs

Madame BREANT sollicite l'aide des membres du Conseil Municipal afin d'organiser une chasse aux œufs le dimanche 09 avril 2023 le matin autour de la salle OMICI.

Microcoupures d'électricité au Grand Fossard

Interrogé par Madame GEORGIEVA à ce sujet, Monsieur BLANCHOT informe qu'il a interrogé le SDESM pour vérifier si le problème pourrait venir du nouveau transformateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES. THOMERET.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. POUMAREDES, GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, VIGNOLI, MM. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : M. DEVAUX

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil se prononce favorablement.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption situé Place et Impasse de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exercer son droit de préemption urbain pour les parcelles D69 et D71 situées Place et Impasse de la Mairie à Esmans et appartenant à Madame GALLOT Marcelle, au prix d'acquisition de 115 000, 00 €.

Cession d'un bien situé Place et Impasse de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle D71 et d'une partie de la parcelle D69 sises Place et Impasse de la Mairie pour un montant net vendeur de 110 000,00 € à la SCI Domaine Royal Rien Sans Peine.

Acquisition d'un bien situé Impasse de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle D1058 sise Impasse de la Mairie appartenant à la SCI Domaine Royal Rien Sans Peine pour un montant de 1€.

Acquisition de terrains Chemin du Moulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles B695 et B705 sises Chemin du Moulin à ESMANS au prix de 1 euro chacune, sans aucun frais d'acquisition et d'inscription au cadastre et hypothèques.

Modification du Règlement de la location et de l'utilisation de la Salle Polyvalente Elio OMICI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de la location et de l'utilisation de la salle polyvalente Elio OMICI.

Modification des tarifs de la Salle Polyvalente Elio OMICI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention,

ADOpte les nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente.

Contrat de location pour une machine à affranchir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter avec la société QUADIENT France pour la location d'une machine à affranchir pour une durée de cinq ans et pour un montant de 190,00 € HT par an avec une gratuité la première année.

Compte de gestion 2022 : budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2022 : budget communal

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2022 qui se décomposent ainsi :

Exercice 2022

Section Fonctionnement :

Recettes :	769 761,24€
Dépenses :	550 535,87€
Total section :	219 225,37€
Report N-1 :	398 266,54€
Cumul 2022	617 491,91€

Section Investissement :

Recettes :	74 977,64€
Dépenses :	236 934,57€

Total section :	- 161 956,93€
Report N-1 :	112 056,98€
Sous-total 2022	- 49 899,95€
Reste à Réaliser 2022	37 756,02€
Cumul 2022	- 12 143,93€

Résultat Cumulé Total 2022 : 605 347,98€

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Affectation du Résultat 2022 du budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AFFECTE le résultat comme suit :

- le résultat d'investissement de **49 899,95€** au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépense d'investissement*,
- le résultat de fonctionnement comme suit :
 - **12 143,93€** au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* en recettes d'investissement,
 - **605 347,98€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE, les taux des taxes pour l'année 2023 à :

- Taxe Foncière Bâti : **32,28%**
- Taxe Foncière Non Bâti : **35,79%**
- Taxe Habitation Résidence Secondaire : **10,92%**

Sans changement par rapport à 2022.

Budget primitif 2023 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le budget primitif 2023 de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section de fonctionnement	1 337 886,45 €
Section d'investissement	970 743,35 €

Compte de gestion 2022 : budget « Biens en location »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique,
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2022 : budget « Biens en location »

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2022 qui se décomposent ainsi :

Exercice 2022

Section Fonctionnement :

Recettes :	12 009,73€
Dépenses :	10 164,63€
Total section :	1 845,10€
Report N-1 :	6 773,27€
Cumul 2022	8 618,37€

Section Investissement :

Recettes :	0€
Dépenses :	0€
Total section :	0€
Report N-1 :	1 308,03€
Sous-total 2022	1 308,03€
Reste à Réaliser 2022	0€
Cumul 2022	1 308,03€
Résultat Cumulé Total 2022 :	9 926,40€

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2022 du budget « Biens en location »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat comme suit :

- le résultat d'investissement de **1 308,03€** au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* en recette d'investissement,
- le résultat de fonctionnement comme suit :
 - néant** au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* en recettes d'investissement,
 - 8 618,37€** au compte 002 *résultat d'exploitation reporté* en recettes de fonctionnement.

Budget Primitif 2023 « Biens en location »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2023 « biens en location » qui s'établit en équilibre à :

Section fonctionnement	13 850,49 €
Section d'investissement	1 308,03 €

Indemnité de fonction des adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à compter du 1er mai 2023, de fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints titulaires de délégations, aux taux suivants exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-I-II du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1er adjoint : 10,70 %
- 2ème adjoint : 10,70 %
- 3ème adjoint : 8,00 %
- 4ème adjoint : 8,00 %

Questions diverses :

Exposition Peintures

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une exposition de peinture est organisée par l'association « La Source aux Artistes » et aura lieu du 13 au 14 mai 2023 à la salle polyvalente Elio OMICI. La Présidente demande si la commune peut prendre en charge financièrement le vin d'honneur pour le vernissage. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement. M. BLANCHOT propose de mettre en place un jury afin que les membres de ce dernier puissent désigner le meilleur tableau pendant l'exposition. Les membres du Conseil Municipal décident d'engager une réflexion afin de mettre en œuvre cette proposition.

Rendez-vous en terres inconnues

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dimanche 14 mai 2023 de 10h à 18h aura lieu une manifestation agricole nommée « rendez-vous en terres inconnues » à Noisy-Rudignon. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cet événement risque d'attirer beaucoup de monde. Une réunion est prévue pour aborder les aspects liés à la sécurité de cette manifestation.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Dépôts sauvages

Madame TREF demande si les gravats situés Chemin des Sablons vont être retirés. M. BLANCHOT répond que la personne qui a déposé ces gravats a été prévenue et doit procéder à l'enlèvement rapidement. Mme TREF souligne que si le nécessaire n'est pas fait, il faudra faire attention lors du passage du désherbeur pour ne pas l'endommager.

Atelier Vélo

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal qu'un deuxième Atelier Vélo n'aura pas lieu car l'initiative n'a pas été reconduite cette année.

Eclairage public

Monsieur Le Maire sollicite à nouveau l'avis du Conseil Municipal pour réduire ou éteindre l'éclairage public la nuit. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h56.

SÉANCE DU 24 MAI 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES. THOMERET.

Absents excusés : MMES GEORGIEVA, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : MME BREANT

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme conseiller municipal contrôleur:

- titulaire : Monsieur Laurent DUFRESNE
- suppléant : Madame Brigitte BRECHAIRE

Modification des représentants du conseil municipal dans les syndicats intercommunaux et autres organismes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.

Les modifications nécessaires sont les suivantes :

- SIRMOTOM : (2 titulaires et 2 suppléants)

- Titulaires : Monsieur Jean-Jacques BERNARD et Monsieur Robert DEVAUX
- Suppléants : Madame Marie TREF et Monsieur Rémi THOMERET

- SITCOME : (2 titulaires et 2 suppléants)

- Titulaires : Monsieur Jean-Jacques BERNARD et Monsieur Robert DEVAUX
- Suppléants : Monsieur Rémi THOMERET et Monsieur Joël BLANCHOT

- MARPA : (1 représentant)

Monsieur Rémi THOMERET

Retrait de la délibération DC 2023-03-22/05 relative à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Bilan de la concertation préalable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération DC 2023-03-22/05 relative à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité de la ville d'Esmans – bilan de la concertation préalable.

Convention de partenariat avec la commune de Montereau-Fault-Yonne pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de la convention de partenariat avec la commune de Montereau pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux, à compter du 01 juillet 2023.

Décision modificative n°1 budget principal commune d'Esmans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT				
Chap	Art	Objet	Dépenses	Recettes
011	615228	Autres bâtiments	-5 000.00	
042	6751	Valeur comptable de immo cédées	-115 000.00	
011	627	Services bancaires et assimilés	2 500.00	
66	6618	Intérêts des autres dettes	2 500.00	
042	7761	Diff / Réal transférées en invest		-5 000.00
77	7751	Produits de cessions d'immo		-110 000.00
TOTAL			-115 000.00	-115 000.00

INVESTISSEMENT				
Chap	Art	Objet	Dépenses	Recettes
040	192	Autres bâtiments	-5 000.00	
024	024	Valeur comptable de immo cédées		110 000.00
040	2115	Services bancaires et assimilés		-115 000.00
TOTAL			-115 000.00	-115 000.00

Avis sur le SDRIF-E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERE que les ambitions du SDRIF E en termes d'économie d'énergie et d'espaces sont remarquables et de nature à faire évoluer favorablement les conditions de vie du territoire régional.

CONSIDERE que le desserrement du centre de l'agglomération Régionale et le développement de pôles distants est de nature à faciliter la vie des Franciliens et d'en augmenter la qualité de vie.

CONSIDERE comme favorable que certains espaces déjà urbanisés soient destinés à être rendus à la nature et que la consommation outrancière de terres soit contenue.

REGRETTE que ces ambitions ne se traduisent pas dans les perspectives proposées au bassin de vie Monterrelais.

REGRETTE que le peu de capacités offertes à l'implanta-

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

tion d'activités s'oppose à la perspective de limiter les besoins en transports pendulaires – éminemment générateurs de mal-vivre – en limitant les possibilités de création d'emplois au plus près de l'habitat existant.

REGRETTE que le territoire de la commune de Esmans ait été ignoré dans la représentation spatiale comme potentialité de développement des ressources économiques de l'Intercommunalité alors que celle-ci fait face à d'importantes difficultés compte tenu de la paupérisation de son Territoire.

REGRETTE que les capacités offertes à l'extension de l'habitat par le SDRIF E ne répondent pas aux impératifs du territoire de la commune dans la poursuite des objectifs issus du SDRIF 2013 et **S'INQUIETE** à ce titre des conséquences sur les structures scolaires en milieu rural protégé.

S'INQUIETE que le projet ainsi proposé ne constitue un réel frein mis ainsi aux projets en cours ou en réflexion et ne finisse par conduire à tuer dans l'œuf toute ambition et tout dynamisme local.

DEMANDE à ce que les engagements et perspectives ouvertes dans le SDRIF 2013 pour répondre aux besoins du territoire local soient maintenus dans le projet de SDRIF E et que les projets locaux trouvent leur traduction dans les capacités de développement à retenir.

JOINT en annexe les éléments cartographiques des projets engagés ou en programme.

Questions diverses :

Réglementation 30 kms/h

Inquiet de voir se développer des conduites dangereuses dans la commune, notamment les vitesses excessives, Monsieur le Maire interpelle le conseil municipal sur les actions à mener pour tendre à amener plus de sécurité sur les voies.

Il rappelle les différentes actions menées sur la commune à cette fin, notamment la création de systèmes conduisant au ralentissement des véhicules tels les haies et la chicane à l'entrée de la rue de Cannes, les ralentisseurs dans cette même rue, dans la rue d'enfer et à l'école, la chicane suivie d'un stop à la salle des fêtes, le système d'écluse en cours d'étude route de Montmachoux ainsi que les aménagements en programme à l'entrée du grand Fossard.

Il rappelle ainsi les importants moyens mis en œuvre pas la commune ou ses partenaires pour conduire à accroître la sécurité routière. Toutefois, les usagers peinent à adopter des allures plus sereines dans la commune. Monsieur le Maire souhaite donc entendre le conseil municipal, notamment sur l'intérêt et l'opportunité de classer tout le vieux village en zone 30 kms/h.

Un débat s'instaure au sein du conseil :

M. POUmareDES fait état des rapports qu'il a lus qui stipulent que l'action de limiter à 30 kms/h est somme toute inefficace. M. BLANCHOT considère qu'il serait toutefois utile de faire l'essai. Mme BLAVOT pense que la limitation de vitesse à 30 kms/h doit être accompagnée de la mise en place d'écluses ou de chicanes alternées pour être efficace.

A part Mme BLAVOT qui considère que sans aménagements supplémentaires la vitesse de 30kms/h ne sera pas respectée, le conseil est favorable pour limiter la vitesse à 30kms/h sur tout le village.

Monsieur le Maire prend acte de la position du conseil. Une fois la population de la commune informée notamment par le Fil du Ru, il prendra un arrêté de limitation de vitesse à 30kms/h sur l'ensemble du cœur de village.

Panneau lumineux

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau panneau lumineux est installé à l'entrée du village, route de Montereau. Ce panneau est plus fonctionnel que l'ancien. Monsieur Le Maire remercie Messieurs DEVAUX et BLANCHOT pour la mise en œuvre de cette nouvelle installation sur la commune.

Exposition Peintures

Monsieur Le Maire informe que les membres du conseil municipal que l'exposition de peinture organisée par « La Source aux Artistes » qui a eu lieu les 13 et 14 mai 2023, s'est très bien déroulée. C'était une très belle exposition avec des peintures de qualités. Il y a eu beaucoup de visiteurs. Merci à cette association.

Réunion Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information pour constituer un conseil municipal des jeunes aura lieu samedi 3 juin 2023 à 15h à la salle E. OMICI.

Evénements

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les prochains événements à venir sont :

- La fête du printemps : le dimanche 25 juin 2023
- Feu d'artifice : le jeudi 13 juillet 2023

Café Le Destin

Monsieur BLANCHOT informe le conseil municipal que le café « Le Destin » est fermé depuis le 24 mai 2023 à 12h. Un repreneur s'est fait connaître.

Marché

Madame BLAVOT informe les membres du conseil municipal que des véhicules sont stationnés sur la place de l'église le mardi après-midi ce qui rend l'installation des commerçants compliquée. Elle demande si d'autres moyens de communication peuvent être mis en place pour faire venir les Esmansais sur le marché d'Esmans du mardi.

Le conseil municipal note que, à part le primeur, les commerçants ne sont pas assez réguliers dans leur venue pour fidéliser la clientèle. Les marchés des communes voisines n'existent plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

SÉANCE DU 09 JUIN 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, GEORGIEVA, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUmareDES.

Absents excusés : MME VIGNOLI, MM DUFRESNE ayant donné pouvoir M. BLANCHOT, DELALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : M. POUmareDES

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Elections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Composition du bureau électoral

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

M. le Maire indique qu'en plus du Président, le bureau électoral est composé par les deux membres présents du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit de Chantal BREANT, Brigitte BRECHAIRE et Audrey BLAVOT, Marie TREF.

Le secrétaire de séance désigné est : Robert DEVAUX

Elections des délégués

1^{er} tour : Sont candidats : BERNARD Jean-Jacques ; DUFRESNE Laurent ; BLAVOT Audrey.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10 - majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- BERNARD Jean-Jacques : 10 voix est proclamé élu
- DUFRESNE Laurent : 10 voix est proclamé élu
- BLAVOT Audrey : 10 voix est proclamée élue

Elections des suppléants

1^{er} tour : Sont candidats : BRECHAIRE Brigitte ; DEVAUX Robert ; POUMAREDES Eric

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10 - majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- BRECHAIRE Brigitte : 10 voix est proclamée élue
- DEVAUX Robert : 10 voix est proclamé élu
- POUMAREDES Eric : 10 voix est proclamé élu

Convention pour la mise en place d'une barrière équestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le projet de convention avec M. Sébastien VERNARD pour la mise en place d'une barrière équestre.

Dénomination d'un secteur au Fossard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération DC 2023-03-22/04 du 22 mars 2023 relative à la dénomination d'un secteur au Fossard

DECIDE d'attribuer le nom « Clos des Champs » à ce secteur situé au quartier formant Sud-Est du rond-point du Petit Fossard, comportant les parcelles suivantes :

Y 67, Y 289, Y 300, Y 307, Y 291, Y 292, Y 293, Y 294, Y 295, Y 296, Y 297, Y 298, Y 299, Y 301, Y 302, Y 303, Y 304, Y 305, Y 306

Modification des représentants du conseil municipal dans les syndicats intercommunaux et autres organismes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIRE la délibération DC 2023-05-24/05 du 24 mai 2023 relative à la modification des représentants du conseil municipal dans les syndicats intercommunaux et autres organismes.

DECIDE que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.

Les modifications nécessaires sont les suivantes :

- SITCOME : (2 titulaires et 2 suppléants)

- Titulaires : Monsieur Jean-Jacques BERNARD et Monsieur Robert DEVAUX
- Suppléants : Monsieur Rémi THOMERET et Monsieur Joël BLANCHOT

- MARPA : (1 représentant)

Monsieur Rémi THOMERET

Dénomination d'un hameau – route de Montereau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIRE la délibération DC 2022-09-28/03 du 28 septembre 2022 relative à la dénomination d'un hameau – route de Montereau

DECIDE d'attribuer le nom « Les 4 Haies » à ce lieu-dit situé sur la route de Montereau, comportant les parcelles suivantes :

- B 430, B 431, B 432, B 651, B 652, B 653, Y 15, Y 26, Y 74, Y 75, Y 76, B 116, B 300, B 544, B 545, B 546, B 547

Questions diverses :

Campagne pour les élections sénatoriales

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une liste candidate aux élections sénatoriales souhaite pouvoir bénéficier du prêt de la maison des associations dans le cadre de la campagne pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il rappelle que d'autres candidats peuvent faire la même demande à la commune. Monsieur Le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur ce type de demande.

Le conseil municipal se prononce favorablement.

Stationnement – Grande Rue

Madame BLAVOT informe les membres du conseil municipal que des véhicules sont stationnés en permanence sur la Grande Rue.

Monsieur BLANCHOT informe les membres du conseil municipal que cinq places de stationnement vont être créées prochainement. Il informe également que les propriétaires devront enlever leurs véhicules pour le passage de la balayeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE BLAVOT, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUMAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MM. DUFRESNE ayant donné pouvoir à M. BERNARD, DELALANDRE, MMES GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, VIGNOLI.

Secrétaire de Séance : MME TREF.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- PLU : Adaptation de la procédure en cours

Le Conseil se prononce favorablement.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2023-07-06/01	Travaux Eglise : Gros œuvre Avenant n° 1 -	MORESK	4 539 €
DM 2023-08-09/01	Acquisition de mobilier pour la mairie	JPG	1 084 €

Rapport annuel 2022 du SIRMOTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 du SIRMOTOM.

Rapport d'activité 2022 de la CC DU PAYS DE MONTEREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** comme conseiller municipal titulaire Madame Brigitte BRECHAIRE et comme conseiller municipal suppléant : Monsieur Laurent DUFRESNE.

Acquisition d'un terrain – Place de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'acquérir la parcelle D68p issue de la division de la parcelle D68 et désormais dénommée D 1096 sise Place de la Mairie à ESMANS pour la somme de 1 euro.

Décision modificative n°2 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes, sur le budget principal de l'exercice 2023

INVESTISSEMENT : OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art.	Objet	Dépenses	Recettes
041	231	Constructions	5 656,92	
041	238	Avances sur immobilisations		5 656,92
		TOTAL	5 656,92	5 656,92

QUESTIONS DIVERSES :

PLU

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'objectif de développer l'activité économique sur le secteur situé au Nord-Est du rond-point du Petit Fossard, intersection des RD 605 et 606, dénommé Fossard Est est maintenu. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la DDT pour déterminer les actions à mener, notamment vis à vis de l'élaboration du SDRIF E en cours. (*Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental*)

Lors des derniers échanges avec les services de la DDT, il a semblé que la procédure de mise en compatibilité du PLU en cours soit adaptée pour ce projet de développement envisagé.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet et Madame La Sous-Préfète sont venus en Mairie le 24 juillet

dernier et une présentation du contexte local et du projet de développement de l'activité économique prévu sur le secteur du Fossard Est leur a été faite.

Cependant, dans la foulée de cette rencontre, Monsieur Le Préfet et Madame La Sous-Préfète ont été informés de leur mutation.

Monsieur Le Maire informe qu'afin d'être conforté dans la manière de faire, il a interrogé le nouveau Sous-Préfet sur la nature de la ou les procédure(s) à utiliser de sorte à ne pas risquer de compromettre tout le projet.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que n'ayant pas eu de réponse de Monsieur le Sous-Préfet à ce jour, ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera reporté lors d'un prochain conseil.

Election des sénateurs

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les délégués du Conseil Municipal, faisant partie du collège électoral, sont appelés à voter le dimanche 24 septembre 2023 à Melun entre 8h30 et 17h30 pour les élections sénatoriales.

Foir'Fouille

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Foir'Fouille va s'implanter sur la commune à hauteur du château d'eau au Nord du Petit Fossard.

Règlement Local Publicité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêt du RLP a été décalé afin de pouvoir le mettre en concordance avec le PLU. Monsieur Le Maire ajoute que les compétences en matière de police de la publicité incluant les instructions des dossiers de demandes et les contrôles, actuellement assurées par le Préfet, seront transférées à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Energies Renouvelables

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un schéma permettant de zoner l'implantation des dispositifs générateurs d'énergie renouvelable doit être confectionné par la commune avant le 10 novembre 2023.

Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les jeunes Esmanais avaient jusqu'au 20 septembre 2023 pour s'inscrire sur la liste des candidatures pour le Conseil Municipal des Jeunes. Un point sera fait sur le nombre de candidatures reçues en Mairie. Toutefois s'il y a peu de candidatures, le Conseil Municipal des Jeunes ne pourra pas être constitué.

Travaux Eglise

Monsieur Blanchot informe le Conseil Municipal que la fin des travaux à l'église est annoncée pour fin octobre. Cependant le chemin qui doit être réalisé entre l'église et l'école va prendre du retard car la commune est dans l'attente que le riverain signe la convention financière établie et validée en juin 2023. Cette convention stipule les modalités de réalisation de la clôture envisagée qui doit être réalisée entre les deux terrains.

Difficultés de stationnement Rue d'Enfer

Monsieur Blanchot informe le Conseil municipal qu'une réunion de quartier aura lieu le 4 octobre prochain afin de présenter l'organisation de stationnement envisagée dans le but de pallier aux difficultés rencontrées par certains riverains du fait du stationnement anarchique dans la rue.

Ce projet sera constitué de deux phases :

- 1^{ère} phase : organiser le stationnement par des emplacements tracés au sol,
- 2^{ème} phase : instaurer un sens unique depuis la rue Grande jusqu'à la rue de la Fontaine dans le sens montant, dès lors que l'aménagement de sécurité sera réalisé rue de Montmachoux.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Travaux Chemin du Moulin

Monsieur Blanchot informe le Conseil Municipal que les travaux Chemin du Moulin sont terminés. Il ajoute qu'un riverain est venu le remercier des travaux de voirie réalisés.

Vitesse Route de Montereau

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition a été transmise à la Mairie par les parents d'élèves accompagnant leurs enfants à l'arrêt du bus du ramassage scolaire Route de Montereau au Grand Fossard. Par le biais de cette pétition, les parents d'élèves souhaitent que soient mises en place des mesures pour atténuer la vitesse en installant un dos d'âne, un radar pédagogique ou autres.

Monsieur Le Maire avise les membres du Conseil Municipal que la commune avait suggéré à la CCPM et au département de mettre en place un système pour permettre le ralentissement des véhicules avant de réaliser les travaux de voirie Route de Montereau.

Monsieur Le Maire ajoute que cette pétition sera donc communiquée à la CCPM et au Département afin qu'ils apportent une solution à ce problème.

Abris voyageur Route de Montereau

Monsieur Blanchot informe les membres du Conseil Municipal que le département a confirmé qu'un abri voyage sera prochainement installé au Grand Fossard – Route de Montereau.

Hôtel-Restaurants

Madame Blavot demande quand aura lieu l'ouverture des commerces au Petit Fossard. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas d'information précise à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POU-MAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, GEORGIEVA, VIGNOLI, MM DELA-LANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : MME TREF.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2023-10-30/01	Virtmt de crédit à l'art 2111 pour achat parcelle D 1073		5 000 €
DM 2023-10-30/02	Prolongation de la mission SPS Cadre des travaux de l'église	ARC 77	360 €
DM 2023-10-30/03	Couleur rampe d'accès PMR Cadre des travaux de l'église	MORESK	1 680 €
DM 2023-10-30/04	Plus-value pour rampe d'accès PMR Cadre des travaux de l'église	MORESK	10 484 €
DM 2023-11-20/01	Trx chemin de l'école et de l'église Cadre des travaux de l'église	DELA-RUE	15 708 €
DM 2023-11-20/02	Aménagement abords de l'église Cadre des travaux de l'église	HELP	12 090 €
DM 2023-11-20/03	Achat d'une clôture pour les abords Cadre des travaux de l'église	HORSE STOP	14 240 €
DM 2023-11-20/04	Pose d'une clôture aux abords de l'église—Cadre des trx de l'église	EIRL TURQUETTY	5 424 €

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy.

Rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la CCPM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la CC du PAYS DE MONTEREAU.

Rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la CCPM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la CC du PAYS DE MONTEREAU.

Décision modificative n°3 – budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

Chap	Art.	Objet	DEPENSES	
			-	+
16	1641	Emprunts		+ 0,02
20	202	Frais de réalisation des docs urba.		+ 10 000,00
23	2313	Constructions		+ 160 000,00
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- 0,02	
21	2115	Terrains bâtis	- 110 000,00	
21	21318	Autres bâtiments publics	- 60 000,00	
TOTAL			- 170 000,02	+ 170 000,02

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2024 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- **Chapitre 20** : 25 % de 13 400,00 € **soit 3 350,00 €**
 - **Chapitre 204** : 25 % de 126 712,63 € **soit 31 678,15 €**
 - **Chapitre 21** : 25 % de 91 807,36 € **soit 22 951,84 €**
 - **Chapitre 23** : 25 % de 267 912,28 € **soit 66 978,07 €**

Convention de mise à disposition 2023-2024 avec le Comité Départemental 77 – Sport en Milieu Rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la convention avec le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Seine-et-Marne (CDSMR77) afin de proposer aux administrés une séance par semaine de gym de douce,

Modification de l'acte constitutif de la régie de recette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier l'acte constitutif de la régie en ajoutant la possibilité d'encaisser des recettes pour une participation aux activités sportives que propose la commune.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Détermination d'un tarif pour les activités sportives

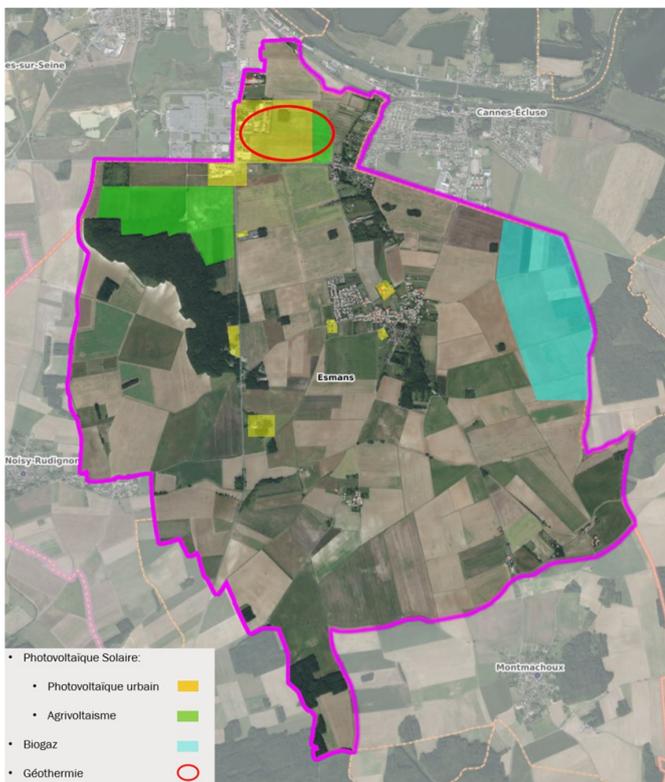
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE le tarif pour la participation aux activités sportives à 3,50 € la séance pour les Esmanais
DIT que le paiement s'effectuera au début de chaque trimestre
DIT que les recettes correspondantes seront encaissées au compte 7063 de la régie des recettes communales.
DIT que les participations seront réglées auprès du régisseur des recettes communales.
 Les paiements en numéraire et en chèque sont acceptés comme moyen de règlement.

2ème Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme : Prise en compte d'évolutions du zonage réglementaire

VU la nécessité de prendre en compte diverses évolutions du zonage, répondant à des nécessités de développement local.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme, approuvé le 1er juin 2022

Détermination des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de définir les zones d'accélération de l'énergie conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie, telle que proposées ci-après :



QUESTIONS DIVERSES :

Travaux Eglise

M. BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réfection de l'Eglise. L'entreprise de maçonnerie a rencontré des problèmes pour l'exécution des travaux ce qui a engendré une prorogation de la date de fin des travaux. Une réception provisoire des travaux est prévue mi-décembre.

Les travaux de rénovation de la pierre tombale sont en attente. Une visite sur site des référents du Patrimoine est prévue début janvier afin de déterminer la manière de rénover la pierre tombale.

Mme TREF alerte les membres du Conseil Municipal qu'il semble y avoir des défauts au niveau de la voûte de la porte d'entrée. M. BLANCHOT dit que les études de l'architecte n'ont pas révélés que ces défauts devaient être traités par les travaux actuels. M. BERNARD ajoute que ces défauts sont présents depuis très longtemps.

Règlement Local Publicité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie avec les services de la DDT et le prestataire qui élabore le RLP. Le projet de RLP va être modifié suivant les remarques des services de l'Etat. La procédure va pouvoir se poursuivre.

Zonage de production des ENR.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont eu des commentaires de la part des administrés sur les documents qui ont été distribués dernièrement, à savoir une « Brève du Ru » pour les énergies renouvelables et un sondage pour constituer un vivier de bénévoles. Les membres du Conseil Municipal répondent qu'ils n'ont eu aucun retour des administrés.

Comité des fêtes

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les membres du Comité des fêtes prévoient envoyer un courrier à leur président pour demander la réunion d'une assemblée en vue de le remplacer.

Manifestations

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des manifestations à venir :
 Samedi 09 décembre 2023 à 18h00 : Illumination du sapin place de l'Eglise
 Dimanche 07 janvier 2024 à 15h30 : Galette à la salle Omici

Demande de subvention

Mme BREANT demande à Monsieur Le Maire la date butoir pour qu'une association fasse parvenir sa demande de subvention à la mairie. Monsieur Le Maire informe que les accords de subventions sont votés lors d'un conseil municipal courant le mois de février et qu'il faut donc recevoir les demandes suffisamment en amont pour pouvoir les étudier. M. DEVAUX ajoute qu'un cerfa de demande doit être nécessairement rempli.

Compostage des déchets

Mme BRECHAIRE attire l'attention des membres du Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages français devront disposer d'une solution afin de trier leurs déchets organiques. Elle s'inquiète de voir une prolifération de nuisibles avec cette manière de gérer les déchets. Mme BRECHAIRE demande si la collectivité va mettre en place un composte collectif sur la commune. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une recherche sera menée sur cette problématique avec les partenaires de la commune.

Déchets sauvages

M. BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que le congélateur, plein d'aliments qu'une personne malencontreuse a déposé dans le chemin creux, a été vidé et enlevé par les agents techniques de la commune à ses frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.

CALENDRIER 2024 : Dates à retenir

Date	Événement	Lieu
Lundi matin en période scolaire	Gym douce	Maison des Associations
Jeudi après-midi	Jeux de cartes et de société	Maison des Associations
Dimanche 7 janvier	Galette des Rois	Salle OMICI
Samedi 3 Février	Réception des nouveaux arrivants	Salle OMICI
Mardi 19 mars	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	Monument aux Morts
Mercredi 8 mai	Commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale	Monument aux Morts
Dimanche 23 Juin	Fête de l'été	Salle OMICI
Samedi 13 Juillet	Fête Nationale; Feu d'artifices	Salle OMICI

JEUX



2		8		3				9
			5	2		4		
	6	3						1
		7			8			
	8			5			6	
			6			9		
1						8	5	
		5		1	4			
9				6		7		4

Solution du jeu n° 57

5	2	6	4	3	9	7	1	8
7	4	8	5	6	1	2	3	9
3	1	9	2	7	8	5	4	6
6	3	1	7	5	2	9	8	4
2	9	7	3	8	4	1	6	5
4	8	5	1	9	6	3	2	7
9	5	4	6	1	3	8	7	2
1	7	2	8	4	5	6	9	3
8	6	3	9	2	7	4	5	1

PETITES ANNONCES



Vous connaissez Double Shee's ?

Jeune entrepreneuse d'Esmans, Charlotte s'est donnée pour mission d'accompagner les TPE et PME du sud de la Seine-et-Marne dans leur développement.

En Freelance (prestation de travail pour les entreprises) ou en accompagnement / conseil, Charlotte s'occupe de tout !

Double Shee's c'est une relation gagnant / gagnant, un sourire pour le client, un sourire pour Double Shee's !

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux et suivez notre aventure.

[in](#) Charlotte DESBORDES [f](#) Double Shee's [ig](#) @double_shees



**Maintenant
Oui !**



**Publiez vos
petites
annonces dans
le
Fil du Ru!**

COCON SRI-YANI



Sur place,

Anne vous accueille dans son salon de massage en toute intimité avec coin détente, au 1^{er} rue de Cannes à Esmans

ou A domicile,

le matin pour bien débuter votre journée, le midi pendant votre pause déjeuner ou bien le soir pour passer une bonne nuit.

Choisissez le massage adapté à votre besoin.

Rendez-vous : *par mail* anne@coconsriyani.fr
par téléphone au 07 77 06 39 61

Vous pouvez nous envoyer vos demandes de publication de petites annonces, éventuellement accompagnées d'une photo, par mail à :

filduru@orange.fr

La publication des annonces reste à l'appréciation de l'équipe de rédaction

RECETTE

TARTE À LA CITROUILLE

INGRÉDIENTS (6 personnes) :

- * 1 pâte brisée ou sablée
- * 150 g de sucre
- * 1 sachet de sucre vanillé
- * du sel
- * 800 g de citrouille
- * 2 œufs entiers
- * 2 jaunes d'œuf
- * 20 cl de crème fraîche liquide
- * 1 pincée de muscade

PRÉPARATION :

1/ Coupez la citrouille en cube, en retirant la peau, et faites cuire à la vapeur pendant 20 minutes

2/ Pendant ce temps, préchauffez le four à 200°C. Déroulez la pâte dans un moule à tarte,

piquez le fond avec une fourchette et faites cuire la pâte à blanc pendant 15 minutes

3/ Mixez la citrouille cuite pour en faire une purée, et ajoutez la crème, les œufs, le sucre, le sachet de sucre vanillé, la pincée de sel et de muscade. Mélangez bien pour obtenir une préparation liquide. Versez ce mélange sur la pâte à tarte.

4/ Enfournez la tarte à 180°C pour 30 à 40 minutes suivant la puissance de votre four et laissez refroidir à la sortie.

Vous pouvez accompagner cette tarte d'une boule de glace à la vanille pour une touche de gourmandise supplémentaire.



BONNE DÉGUSTATION



*Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal
vous souhaitent une
Bonne et heureuse
Année 2024*



Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe le dimanche à 9h30 tous les 4ème dimanche du mois

Pour toute demande concernant l'église : Tel : 06 45 86 40 68
@ : eap.guillaumebriconnet@gmail.com

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Ecluse



ECOLES - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)
Tél. : 09.67.19.21.61

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
d'Esmans

Directrice : Mme Détailler
Tél. : 01 64 32 15 56

Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53

Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06.21.32.70.80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi : Fermé
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi : Fermé
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30
Un Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
(ouvert 1 samedi sur 2)



ESMANS EN BREF

901 habitants au 1er janvier 2023
Superficie : 1783 ha
Longueur de voirie : 14,25 km
Voirie rurale : 49 km
Canton de Montereau
Arrondissement de Provins



 www.esmans.fr

 Mairie d'Esmans

 Panneau Pocket

Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD